



AMHARA ADVOCACY GROUP
IN EUROPE

ENQUÊTE · RAPPORT DE SITUATION

Wollega : un effacement en cours

*Huit ans de meurtres, et l'enquête qui n'est
jamais venue.*

PÉRIMÈTRE

Les quatre zones du Wollega, dans l'ouest de
l'Oromia, de janvier 2018 à octobre 2026.

ÉDITION

14 octobre 2026
132 paragraphes
numérotés

EN LIGNE

amharaadvocacy.eu

በወለጋ ለሚሰቃየው ወገኔ

ከሰው ኑሮ አገድለው የሰው ሞት ቢነሱህ፤

ቢሰድቡህ ቢያስሩህም ቢያሳድዱህ ቢያርዱህ፤

ከሰውነት ሳትጎል ከእምነትህ ሳታጎል፤

ከነክብርህ ሞተህ ለአገር ስትጎድል፤

የቁም ሚኒች አበዛህ ላይኖር የሚገድል።

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE ÉDITORIALE, OCTOBRE 2026.

I	Ce qui se passe	10
	Le front tel qu'il se présente à la mi-octobre 2026, et comment la région en est arrivée là.	
	Ce qui se passe aujourd'hui	11
	Comment le Wollega a changé	18
II	Ce qui est établi	25
	L'appareil qui sous-tend une partie de la violence, le langage qui l'a précédée, et les institutions frappées.	
	L'appareil de sécurité de l'État et la question de la responsabilité du commandement	26
	Une campagne d'incitation	28
	Un schéma dans les églises	29
	Une génération privée d'école	31
	La violence sexuelle comme arme documentée	32
III	Comment nous le savons	34
	D'où vient chaque chiffre, ce qui est contesté, ce que nous ne pouvons pas encore démontrer, et toutes les sources de ce rapport.	
	Un massacre, cinq décomptes	34
	Une asymétrie structurelle	40
	De combien de personnes parlons-nous	42
	Attribution, dans les deux sens	45
	Nommés, et pas seulement comptés	50
	Comment ce rapport a été réalisé	51
	Sources et statut de vérification	54
IV	Ce qui doit suivre	57
	Les éléments constitutifs appliqués, le silence mesuré, et ce que ce rapport demande à ceux qui peuvent agir.	
	Les crimes contre l'humanité, et pourquoi ils viennent en premier	57
	La question du génocide, et l'élément manquant	63
	Pourquoi ce n'est pas seulement un argument moral	64
	L'écart mesuré dans la couverture internationale	65
	Ce que le cadre de prévention demande d'observer	67
	Ce qui modifierait nos conclusions	69
	Questions ouvertes	70
	Ce que demande ce rapport	75
	Références	79

EN COURS · MIS À JOUR LE 14 OCTOBRE 2026

Ce rapport n'est pas un document historique. En août 2026, le schéma qu'il décrit est revenu dans le district de Gida Ayana, dans East Wollega. Après que des forces alignées sur le gouvernement ont subi de lourdes pertes face à des unités fano autour d'Anger-Gutin, les forces régionales de l'Oromia auraient tué entre vingt et trente civils amhara dans ce secteur, dans ce que plusieurs récits décrivent comme des représailles, parmi eux des femmes, des personnes âgées, du personnel médical et des fidèles à l'intérieur d'une mosquée. L'archiprêtre orthodoxe **Qomos Aba Tadesse** a été retiré de son monastère pendant un office et tué.

Environ quinze mille personnes seraient déplacées. Des bilans globaux plus élevés, en circulation dans la diaspora, “beyond four hundred,” ne sont pas corroborés ; ce rapport expose ci-dessous ce que l'on sait à chaque niveau de preuve, et ne retient aucun des chiffres globaux comme total.

Depuis, le dossier s'est enrichi au lieu de se refermer : des opérations du régime dans le même district du 1-4 septembre, avec chars et artillerie et des centaines de personnes détenues, puis le 23 septembre et le 3 octobre, chacune rapportée par une seule source ; une attaque armée contre le projet aurifère de Tulu Kapi, dans West Wollega, le 4 septembre ; une alliance rebelle de sept mouvements annoncée le 20 septembre, dans laquelle l'OLA et le mouvement Fano siègent côte à côte tout en se disputant publiquement la question de savoir qui est la force armée du Wollega ; et un redécoupage de la carte administrative de l'Oromia qui place les quatre zones sous un même regroupement occidental. Chacun de ces éléments est exposé dans la Partie I, au niveau que permettent les preuves. Aucune déclaration de l'EHRC, d'OCHA ou de l'un ou l'autre gouvernement sur la séquence d'août n'a été trouvée.

^[1] **Le constat de ce rapport n'est pas de savoir qui a tué. C'est que la question est difficile à trancher, et qu'elle est restée sans réponse pendant huit ans. L'effacement touche le registre autant que les personnes.**

^[2] La première moitié de cette phrase est établie dans ce rapport. La seconde — qu'une population est en train d'être effacée — est l'hypothèse qu'il demande à voir testée, puisque personne n'a dénombré les Amhara de ces zones depuis 2007.

^[3] Ce rapport documente les violences contre les civils amhara et orthodoxes parce que tel est le schéma dominant que le dossier établit pour ces zones. Il ne prétend pas qu'ils soient les seules victimes, et il documente les violences contre les civils oromo comme faisant partie du même dossier.

1997

décès de civils rapportés dans des événements que l'ACLED code comme violences contre les civils dans quatre zones du Wollega, de 2018 à août 2025

et aucune poursuite publiquement enregistrée

Décès rapportés dans des événements ACLED codés comme violences contre les civils, calculés par l'AAGE. Les chiffres de décès de l'ACLED sont des estimations issues de sources rapportées, et non des décomptes vérifiés de manière indépendante. Un plancher, et non une estimation du total des décès.

Résumé

Le constat

Des civils identifiés comme ethniquement amhara et comme chrétiens orthodoxes ont été tués dans les quatre zones du Wollega selon un schéma récurrent entre 2018 et 2026. Amnesty International (à Gawa Qanqa) et Human Rights Watch (à Tole) rapportent, d'après les témoignages de survivants et d'habitants, que les forces de sécurité se sont retirées peu avant les attaques ; à Tole, Human Rights Watch ajoute que les forces gouvernementales ne sont arrivées qu'après le départ des assaillants. Des habitants cités par BBC Amharic rapportent un retrait similaire à Gida Ayana avant l'attaque du 23 décembre 2025 ; il reste non vérifié. L'absence de protection des civils est documentée ; l'identité des responsables des tueries n'a pas été établie de façon concluante.

L'ampleur

L'ACLED enregistre 1997 décès de civils dans des événements codés comme violences contre les civils dans les quatre zones du Wollega entre 2018 et août 2025 — un plancher, pas une estimation. Pour l'incident le plus meurtrier (Tole, juin 2022), quatre organisations ont publié quatre bilans différents, d'environ 400 à 1551 ; HRW, Amnesty International et l'Amhara Association of America se situent entre 400 et 554. Aucune étude de mortalité en population n'a jamais été menée pour ces zones, comme elle l'a été pour le Tigré.

Le déficit de responsabilité

Huit ans de meurtres se sont écoulés sans la moindre enquête, et aucune poursuite n'est publiquement enregistrée pour un quelconque incident de ce rapport. Le seul mécanisme international chargé d'enquêter sur le conflit, l'ICHREE, a été dissous en octobre 2023 — le mois même où il avertissait que les huit facteurs de risque communs de crimes d'atrocité étaient tous présents en Éthiopie. Aucun mécanisme de remplacement n'a été établi.

Le problème de la mesure

Sur le seul conflit éthiopien où les deux instruments ont été appliqués, le codage d'événements et une étude en population ont divergé d'un ordre de grandeur. La littérature scientifique évaluée par les pairs sur la mesure des conflits prédit le sens et la forme de cet écart, et identifie un biais selon lequel les meurtres attribués aux forces de l'État sont plus souvent non enregistrés. Chaque obstacle documenté à la vérification au Wollega rend les chiffres enregistrés plus petits que la réalité, jamais plus grands.

Ce que ce rapport ne soutient pas

Il ne conclut pas qu'un génocide a eu lieu ; cette détermination revient à un tribunal compétent, et aucun n'a examiné les preuves. Il ne détermine pas qui a tiré ; l'attribution est contestée incident par incident, et le dossier met en cause plus d'un acteur armé, dont l'armée fédérale contre des civils amhara à Merawi. Il ne soutient pas que les civils amhara sont les seules victimes ; des violences contre des civils oromo sont documentées dans les mêmes rapports et les mêmes zones.

Ce qui modifierait ses conclusions

Des preuves crédibles que les incidents n'ont pas eu lieu ou qu'ils ont eu lieu à moindre échelle ; que l'attribution est erronée ; que les décès relèvent principalement de combats plutôt que d'attaques délibérées contre des civils ; que les retraits avaient une explication opérationnelle ; que les incidents sont séparables plutôt qu'un schéma ; ou qu'un mécanisme indépendant a examiné ces événements et abouti à des conclusions que ce rapport n'a pas prises en compte. Chacune est une question à laquelle une enquête disposant d'un accès au terrain pourrait répondre en quelques mois.

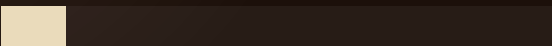
Ce qu'il demande

Une enquête internationale indépendante avec un véritable accès au terrain, y compris une étude de mortalité en population ; la protection des civils et le rétablissement de l'accès humanitaire ; la levée des restrictions sur l'information et les communications ; et la reddition de comptes — déclarations publiques nommant le Wollega, sanctions ciblées contre des responsables déjà nommés dans des enquêtes publiées, un mandat d'enquête international renouvelé et, à plus long terme, des poursuites devant des juridictions nationales exerçant la compétence universelle.

LA DISPROPORTION

Les Amhara sont 6,74 % de la population des quatre zones. **Six à huit fois plus** ont été tués dans cinq incidents seulement que ne le prévoirait la proportion.

ATTENDUS, À PROPORTION



135

DOCUMENTÉS, CINQ INCIDENTS



773–1 136

Barres à l'échelle ; la partie hachurée est le haut de la fourchette documentée. Test de proportionnalité, pas un taux de mortalité. Recensement de 2007 ; incidents documentés par Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission éthiopienne des droits de l'homme et la presse internationale (Gawa Qanqa, Gida Kiremu, Tole, Hawa Gelan, Ano).

L'ÉCART D'ATTENTION

Cinq ans de couverture internationale des guerres d'Éthiopie. **Quatre articles sur mille** portaient sur l'Oromia, où se trouve le Wollega.



Barres à l'échelle ; la troisième est presque invisible, et c'est le but. Analyse de contenu (2026) de 240 articles échantillonnés parmi les 1 412 collectés auprès de la BBC, CNN, Al Jazeera et CGTN, de janvier 2020 à mars 2025.

Rapport complet : 132 paragraphes numérotés, quatre parties.

Les éléments de preuve qui pèsent le plus

LE CONSTAT DE CE RAPPORT

- ^[4] **1** Des civils identifiés comme ethniquement amhara et comme chrétiens orthodoxes ont été tués dans les zones du Wollega selon un schéma récurrent entre 2018 et 2026 — ciblés en raison de leur identité dans les incidents où ce mécanisme est documenté, frappés à plusieurs reprises dans les mêmes localités et, dans deux des incidents examinés ici, laissés sans protection lorsque celle-ci a été retirée. À Gawa Qanqa et à Tole, Amnesty (à Gawa Qanqa) et Human Rights Watch (à Tole) ont rapporté, à partir de témoignages de survivants et d'habitants, que les forces chargées de la protection étaient parties dans les heures ou les jours précédant l'attaque ; à Tole, Human Rights Watch ajoute que les forces gouvernementales ne sont arrivées qu'après le départ des assaillants. Des habitants cités par BBC Amharic rapportent un retrait similaire à Gida Ayana avant l'attaque du 23 décembre 2025 ; il reste non vérifié.
- ^[5] **2** Deux questions différentes doivent ici être tenues séparées. **Qui a tiré n'est pas établi. Qui n'a pas protégé l'est.** Le retrait des forces de sécurité avant une attaque est une omission de forces étatiques identifiées, consignée par Amnesty International à Gawa Qanqa et par Human Rights Watch à Tole, et elle ne dépend pas de la connaissance de l'identité des auteurs des tueries. La responsabilité des meurtres eux-mêmes ne peut être tranchée depuis l'extérieur du pays sur la base du dossier actuellement disponible. Human Rights Watch, Amnesty International et la Commission éthiopienne des droits de l'homme attribuent les incidents les plus meurtriers à l'Armée de libération oromo. Une enquête de Reuters a rapporté qu'un comité régional de sécurité avait ordonné des meurtres ailleurs en Oromia et que, dans un cas, des responsables

avaient reçu pour consigne d'en rendre l'insurrection responsable ; le président de la commission d'État a confirmé l'existence du comité et reconnu qu'il avait outrepassé sa mission. Aucune attribution dans ces zones, y compris celles que ce rapport reprend de Human Rights Watch et d'Amnesty International, n'a fait l'objet d'un examen indépendant, et la fiabilité de chacune dépend des éléments dont disposaient les enquêteurs qui l'ont formulée. Dans cette région, cette hypothèse a été démontrée fautive une fois, dans un cas que Reuters a documenté et que le propre rapport de la commission d'État a étayé, et jamais vérifiée. **Nous ne soutenons pas ici qu'elle est fautive. Nous disons que personne n'a vérifié, et qu'un rapport qui prétendrait le contraire en serait réduit à deviner.**

[6] **3** Aucun de ces deux récits n'a jamais été mis à l'épreuve. La commission qui aurait pu le faire a été dissoute en 2023. Aucune étude de mortalité n'a été menée pour ces zones. Aucune poursuite n'est publiquement enregistrée pour un quelconque incident de ce rapport.

[7] Deux décomptes coexistent, et ce rapport les maintient séparés : **1997 décès de civils rapportés dans des événements que l'ACLED code comme violences contre les civils entre 2018 et août 2025, et plus de 68 identifiés nommément par l'Amhara Association of America (AAA) entre le 18 et le 29 août 2026.** Ils ne sont pas de même nature — le premier est codé à partir d'événements rapportés par un jeu de données qui sous-évalue, le second est un décompte préliminaire dont son auteur attend qu'il augmente — et ce rapport ne les additionne pas. Chacun est un plancher dans sa propre fenêtre, et entre les deux fenêtres s'étendent treize mois que le registre codé ne couvre pas du tout.

[8] Tel est le constat énoncé en tête de ce rapport, et les trois points ci-dessus sont ce sur quoi il repose.

Un archiprêtre arraché à l'autel pendant un office, dépouillé de ses vêtements liturgiques, puis tué — avec la vidéo qui a circulé ensuite.

GIDA AYANA, AOÛT 2026

[9] Et le seul mécanisme international spécialement établi par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour enquêter sur le conflit, la Commission d'experts sur les droits humains en Éthiopie (ICHREE), a été dissous en octobre 2023 alors qu'il appelait encore à poursuivre l'enquête ; aucun mécanisme de remplacement n'existe.

[10] Ce rapport ne conclut pas qu'un génocide a eu lieu ; cette détermination revient à un tribunal compétent, et aucun tribunal n'a examiné les preuves. Il formule en conclusion quatre demandes concrètes : une enquête internationale indépendante avec un véritable accès au terrain, comprenant une étude de mortalité en population du type de celle déjà menée pour le Tigré ; la protection des civils et le rétablissement de l'accès humanitaire ; la levée des restrictions sur l'information et les communications ; et la reddition de comptes face à l'impunité — des déclarations publiques nommant spécifiquement le Wollega, des sanctions ciblées contre des

responsables déjà nommés dans des enquêtes publiées, un mandat d'enquête international renouvelé et, à plus long terme, des poursuites devant des juridictions nationales exerçant la compétence universelle.

PARTIE I

Ce qui se passe

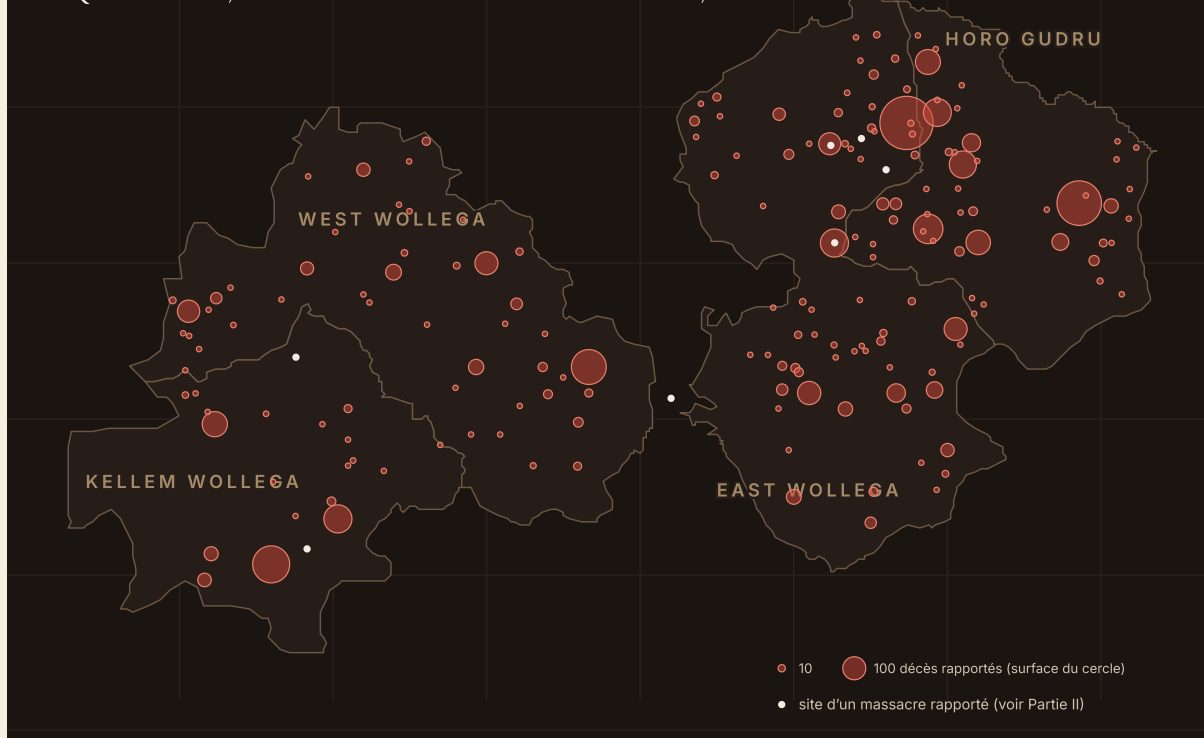
Le front tel qu'il se présente à la mi-octobre 2026, et comment la région en est arrivée là.

ENVIRON 9 MINUTES

ÉLÉMENTS GRADÉS V 1 · D 5 · C 0 · R 9 · O 1

LE REGISTRE, LIEU PAR LIEU

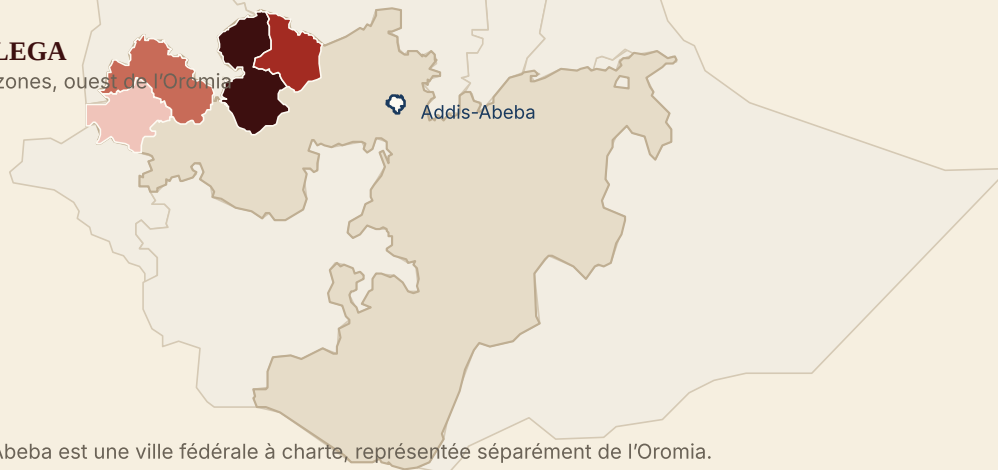
Quatre zones, 2018 à août 2025 · tous les événements, tous les acteurs



Chaque lieu où l'ACLED a enregistré un événement dans les quatre zones de Wollega, de janvier 2018 à août 2025. La surface des cercles suit les décès rapportés dans ces événements, tous acteurs confondus : un plancher, pas un total. Les points blancs marquent les sept sites de massacres rapportés exposés dans le rapport. Source : AAGE, d'après l'export ACLED du 3 septembre 2026.

WOLLEGA

quatre zones, ouest de l'Oromia

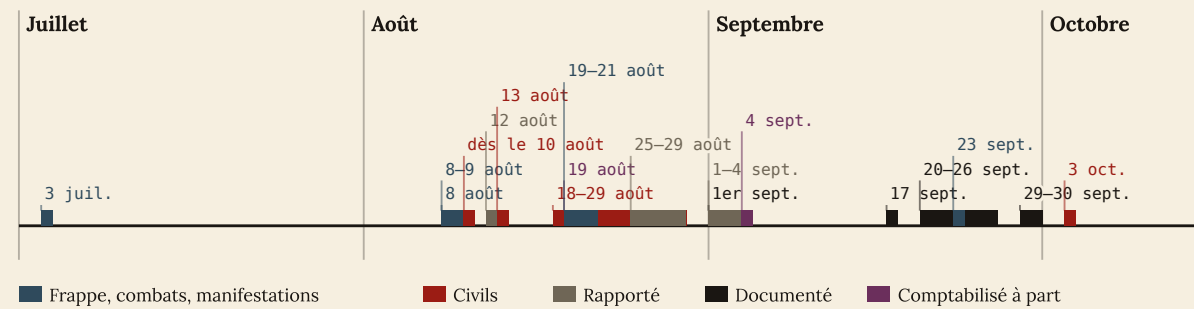


Addis-Abeba est une ville fédérale à charte, représentée séparément de l'Oromia.

Ce qui se passe aujourd'hui

- ^[11] Lorsque ces lignes ont été écrites pour la première fois, durant les derniers jours d'août 2026, la région du Wollega était de nouveau le théâtre de violences de masse contre ses habitants amhara ; la séquence ci-dessous a été prolongée jusqu'au 14 octobre 2026 avec ce que le dossier a ajouté depuis. Ce qui suit est reconstitué à partir de sources dispersées et, pour la plupart, non vérifiées. Chaque élément ci-dessous est placé sur l'échelle de preuve exposée plus loin dans ce rapport, et le niveau le plus élevé est vide, parce qu'un lecteur qui pèse ce rapport a besoin de la séquence réelle, et pas seulement de son issue.
- ^[12] Le déclencheur semble avoir été militaire plutôt qu'une atrocité surgie de nulle part, et ce qui suit est corroboré dans ses grandes lignes par plusieurs récits par ailleurs non alignés.

De juillet au 15 octobre 2026, entrée par entrée



Chaque repère est une entrée du journal ci-dessous, dans les mêmes catégories. La longueur de la barre est la période couverte ; les jours isolés sont de fins traits.

DE JUILLET À OCTOBRE 2026, JOUR APRÈS JOUR

3 JUIL. **FRAPPE AÉRIENNE** Le communiqué du 1er septembre de l'Amhara Association of America recense une frappe aérienne sur des localités résidentielles des districts de Kiremu, Gida Ayana et Limu Gelila, parmi plus de 77 frappes aériennes qu'il dénombre sur la période dans quatre régions. Aucun bilan distinct n'est donné pour le Wollega, et ce rapport n'en retient aucun. Le même communiqué dénombre 226 civils tués depuis juillet dans 45 districts de quatre régions — un chiffre national, et non un chiffre du Wollega.

8 AOÛT **COMBATS** À la kebele de Fandaqaa, Gida Ayana, l'ACLED enregistre des combattants de l'OLA sous les ordres de Jaal Mose qui couvrent le Gadaa Commando de l'Oromia et la milice de la kebele contre le Bizamo Command — la première coordination de ce genre enregistrée, que les sources locales de l'ACLED décrivent comme la protection de civils par un commandant plutôt que par le mouvement. Un jour d'août, l'insurrection et l'État régional se sont battus du même côté. La même analyse enregistre une activité fano dans les quatre zones du Wollega en hausse de 80 % entre janvier et août 2026 par rapport aux mêmes mois de 2025, ainsi que le Bizamo Command établi en décembre 2024.

8-9 AOÛT **COMBATS** Des forces alignées sur le gouvernement — forces spéciales de l'Oromia, unités Geda Commando, milice et police — avancent dans la zone d'Anger-Gutin, dans le district de Gida Ayana. Des unités fano infligeraient de lourdes pertes, plus de soixante-dix morts selon certains récits, et s'emparent d'armes. Les forces gouvernementales se retirent, puis reviennent en force.

12 AOÛT **RAPPORTÉ** L'Oromia News Agency, l'agence de l'État régional, rapporte plus de trente civils tués à Andode Dicho, attribués aux forces fano d'après des témoins oculaires ; aucun responsable n'est nommé et aucune corroboration indépendante n'a été trouvée. C'est le seul récit de la séquence d'août qui nomme des victimes oromo, et ce rapport le retient au niveau qui est le sien.

À PARTIR DU 10 AOÛT **CIVILS** Dans les jours qui ont suivi ce revers sur le champ de bataille, les forces régionales de l'Oromia auraient tué entre vingt et trente civils amhara à Anger-Gutin, parmi eux des femmes, des personnes âgées, du personnel médical et des personnes à l'intérieur d'une mosquée, dans ce que plusieurs récits décrivent comme des représailles.

13 AOÛT	CIVILS Des meurtres individuels se poursuivraient tout au long de la semaine, dont celui d'un chauffeur de moto-taxi.
18-29 AOÛT	CIVILS La période que documente l'AAA : des attaques à travers Gida Ayana et Limu Gelila – Mender 22, Mender 3, Andode, Bechbech, la ville d'Anger-Gutin. Quatre églises orthodoxes historiques incendiées jusqu'au sol. L'archiprêtre d'Andode Selassie retiré du monastère pendant un office, dépouillé de ses vêtements liturgiques et tué, avec une vidéo qui a circulé ensuite.
19 AOÛT	COMPTABILISÉ À PART Une attaque armée vise un véhicule transportant des fonds bancaires sous escorte fédérale au départ de Gida Ayana, tuant plusieurs personnes dont deux responsables de banque nommés. L'ACLED date l'embuscade du 19 août à Tulu Lencha et l'attribue au Bizamo Command des milices fano du Wollega, lié à l'Amhara Fano National Movement, et enregistre au moins seize morts : six passagers, un patient, une sage-femme, trois directeurs de banque et cinq soldats. Onze de ces seize étaient des civils, et ce rapport les compte , parce que l'unité de compte ici est le civil, quelle que soit la cible et quel que soit l'auteur. Six passagers, un patient, une sage-femme et trois directeurs de banque ont été tués sur une route publique, et ils relèvent du registre des civils pour août 2026 autant que n'importe qui tué à Gida Ayana.
19-21 AOÛT	MANIFESTATIONS Quatre manifestations à Gida Ayana, Anger Gutin et à l'université de Wollega exigent la fin des attaques fano, telles que l'ACLED les enregistre. Elles relèvent de la même chronologie : les habitants oromo du district demandaient eux aussi à être protégés.
25-29 AOÛT	RAPPORTÉ Des médias de la diaspora et un appel de terrain décrivent un bilan de plus de quatre cents morts, plus de trois cents maisons incendiées et environ quinze mille déplacés. Non corroboré.
1ER SEPT.	DOCUMENTÉ L'AAA publie son rapport préliminaire : plus de soixante-huit civils dont la mort est confirmée, ventilés par kebele, le bilan devant augmenter.
1-4 SEPT.	RAPPORTÉ Le <u>bulletin hebdomadaire</u> de l'AAA enregistre des forces fédérales et régionales, appuyées par des Qeerroo, qui se déplacent vers les zones d'Ali et de Meleketa dans la kebele d'Andode-Dicho les 1-2 septembre, bombardant des quartiers résidentiels, des cachettes en forêt et l'enceinte de l'église de Nigulo-Gabriel avec des armes lourdes dont des chars, puis, les 3-4 septembre, l'artillerie sur les sites où s'abritaient des habitants déplacés, après quoi des centaines de personnes ont été détenues. Les bilans de victimes sont indiqués comme non confirmés. Source unique ; aucune corroboration trouvée.

- 4 SEPT. **COMPTABILISÉ À PART** Une attaque armée contre le projet aurifère de Tulu Kapi à Ganji, dans West Wollega, avec plusieurs morts parmi le personnel de sécurité, des membres de la communauté et un employé, telle qu'enregistrée dans [le dépôt réglementaire du 7 septembre de KEFI Gold and Copper](#), qui suspend tout le développement ; aucun chiffre de victimes n'est donné. L'avis de l'OLA du 14 septembre aux entreprises extractives invoquait Tulu Kapi sans le revendiquer. Le 29 septembre, la société a annoncé que son financement était entièrement bouclé. L'argent est là ; la sécurité ne l'est pas.
- 17 SEPT. **DOCUMENTÉ** L'OLA déclare, dans [un communiqué de presse](#), que la force armée qui opère dans le Wollega sous le nom amhara est *a small armed group* qui a été *initially trained, armed, and deployed directly by the regime, to help counter the OLA*, et exhorte les forces amhara à s'en dissocier ; le porte-parole du mouvement Fano avait déclaré la veille que l'unité est dirigée par des jeunes nés dans le Wollega. Le différend est exposé sous [Qui est la force du Wollega](#).
- 20-26 SEPT. **DOCUMENTÉ** Sept mouvements, dont le TPLF, l'OLA et l'Amhara Fano National Movement, annoncent une [Ethiopian Peoples' Forces Alliance for Survival](#) ; une vaste offensive s'ouvre le 23 septembre au Tigré, dans l'Áfar et en Amhara. Le communiqué de l'OLA lui-même, du 17 septembre, indique qu'elle n'est *neither involved in, nor a component of* Tsimdo, tout en décrivant une coopération de l'opposition *taking shape* ; l'ACLED a estimé le 26 septembre que seuls trois membres combattaient. Jawar Mohammed a déclaré n'avoir rien vu d'aussi impopulaire parmi les Oromo, après des années d'accusations selon lesquelles des combattants fano auraient tué des civils oromo dans le Wollega. Le dossier que ce rapport rassemble est devenu le coût politique de l'alliance.
- 23 SEPT. **COMBATS** Combats d'une journée entière à Andode-Dicho après une offensive de l'unité du Wollega contre un camp du Gadaa Commando à Shashober, renforcé par des unités mécanisées et des chars fédéraux, selon [le bulletin de l'AAA](#). Source unique.
- 29-30 SEPT. **DOCUMENTÉ** L'Oromia fusionne ses vingt et une zones en [six regroupements](#), chacun placé sous un vice-président ; le regroupement occidental rassemble les quatre zones du Wollega. La contrepartie administrative de toute enquête que ce rapport demande a changé.
- 3 OCT. **CIVILS** Des troupes du régime avancent depuis trois directions sur les localités de Meleketa et de Dicho Sefer, dans Gida Ayana ; le [bulletin de l'AAA](#) enregistre des tirs de mitrailleuses lourdes, des actions de représailles contre des civils avec un nombre non confirmé de morts et de blessés, et des zones résidentielles incendiées. Source unique ; le bilan n'est pas donné et ce rapport n'en retient aucun.

LA LACUNE · D'AOÛT À OCTOBRE 2026

Aucune source ouverte n'a été trouvée pour les 1-7, 9-11 et 13-18 août, ni pour les 2-13 septembre ; rien sur le Wollega dans les bulletins de l'AAA des 7-20 septembre ou des 5-11 octobre. Aucune déclaration de l'EHRC, d'OCHA ou de l'un ou l'autre gouvernement sur la séquence d'août n'a été trouvée, et il n'existe aucun chiffre de déplacement postérieur à août. Ce rapport énonce la lacune plutôt que de la combler.

[13] Deux éléments de cette séquence doivent être tenus séparés, et ce rapport les tient séparés délibérément. L'attaque contre le convoi bancaire du 19 août relève de la chronologie des violences dans le même district, et les onze civils qui y ont été tués sont comptés ici, parce que l'unité de compte dans ce rapport est le civil et non la cible.

QUI A ÉTÉ TUÉ

[14] Le rapport de l'AAA enregistre que la grande majorité des victimes étaient amhara et orthodoxes, et que des habitants tigrignaphones et musulmans figuraient aussi parmi elles — une répartition que ce rapport relève plutôt qu'il ne l'écarte, parce qu'elle oblige l'enquête à distinguer les ciblage ethniques, religieux et liés au conflit au lieu de les réduire à un seul.

POURQUOI LES CHIFFRES DIVERGENT

[15] Dès les 25-29 août, des médias basés dans la diaspora et un appel de terrain relayé par le chercheur sur l'Afrique Martin Plaut décrivaient un bilan "beyond four hundred," plus de trois cents maisons incendiées et environ quinze mille personnes déplacées. Nous ne pouvons pas corroborer de manière indépendante ce chiffre global, et il se situe bien au-dessus du chiffre de vingt à trente attaché à l'épisode d'Anger-Gutin, mieux corroboré ; l'écart entre les deux chiffres doit se lire comme une mesure du peu de vérification indépendante qui est parvenue jusqu'à cette affaire, et non comme une licence de choisir le chiffre qui convient à l'argument. Ce sur quoi les récits indépendants s'accordent, séparément et plus solidement, c'est le meurtre de l'archiprêtre orthodoxe **Qomos Aba Tadesse**, retiré du monastère d'Andode Selassie pendant un office, dépouillé de ses vêtements liturgiques et tué, avec une vidéo de son traitement qui a circulé en ligne.

QUI EST LA FORCE DU WOLLEGA

[16] Trois noms sont utilisés pour une seule force armée, et personne ne dit qui l'a commandée entre décembre 2024 et janvier 2026. L'ACLED l'appelle le Bizamo Command des milices fano du Wollega, établi en décembre 2024. L'Amhara Fano National Movement — formé en janvier 2026 en réunissant sous un seul président, Zemene Kassie, les factions fano du Gojjam, du Wollo, du Gonder et du Shewa — la revendique : Zemene a déclaré au Le Temps le 16 août, tel que le rapporte Addis Standard, que les groupes de la région du Wollega sont désormais placés sous un seul mouvement national et un seul commandement, et son porte-parole appelle l'unité l'Ayisha Said Command, dirigée par des jeunes nés dans le Wollega ; les bulletins de l'AAA écrivent AFNM-ASC. L'OLA, dans un communiqué de presse du 17

septembre, l'appelle *a small armed group claiming to operate in the name of the Amhara, initially trained, armed, and deployed directly by the regime, to help counter the OLA during the war against the TDF and the OLA*, et exhorte les forces amhara à s'en dissocier ; un responsable de l'OLA avait déclaré au même journal le 21 août que, qu'on l'appelle Bizamo ou Ayisha, il n'y a pas de Fano dans le Wollega. Ce rapport ne prend parti pour aucune des deux. Il relève que la question qu'il pose depuis son premier jet — quelle unité frappe dans le Wollega, et sous quel commandement — est désormais contestée publiquement entre deux parties dont la coopération était négociée en même temps — l'OLA dit n'être pas une composante de l'alliance annoncée le 20 septembre — et que l'allégation de l'OLA d'une origine fédérale, que ce rapport retient au niveau d'une affirmation d'une partie au conflit, est la même allégation que la Partie II examine.

CE QUE L'ON SAIT D'AOÛT 2026, PAR NIVEAU DE PREUVE

1 **Véifié de manière indépendante**

Rien. Aucune organisation internationale, aucune commission d'État et aucune agence de presse n'a vérifié un bilan sur le terrain. La zone était encore décrite comme dangereuse au moment de la rédaction.

2 **Documenté nommément, incident par incident**

L'Amhara Association of America, dans un rapport préliminaire mis à jour le 1er septembre 2026, confirme **plus de 68 civils tués entre le 18 et le 29 août** à travers Gida Ayana, Limu Gelila et les environs, ventilés par kebele : 23 à Mender 22, 21 à Mender 3, 17 à Andode, 5 à Bechbech, 2 dans la ville d'Anger-Gutin. Il nomme des victimes individuelles, enregistre quatre églises orthodoxes incendiées jusqu'au sol, et indique que le bilan augmentera à mesure que l'on atteindra les localités bloquées.

3 **Rapporté par des canaux de suivi de la diaspora**

Entre vingt et trente civils tués à Anger-Gutin, attribués à des sources locales. Le décompte de l'AAA enregistre deux morts dans la ville d'Anger-Gutin elle-même et le reste ailleurs dans le district, de sorte que les deux récits ne décrivent pas le même périmètre et ne peuvent être simplement comparés.

4 **En circulation sans corroboration**

"Beyond four hundred", relayé par un appel de terrain du 29 août. Aucune source n'a pu l'étayer. Ce rapport ne le retient pas.

Le désaccord est en soi le constat. Quatre niveaux de preuve produisent quatre chiffres différents pour les trois mêmes semaines, et aucun n'a été testé par quelqu'un ayant accès au terrain. Ce rapport n'en retient aucun comme total. Ce qu'il affirme est plus étroit : que plus de soixante-huit civils ont été nommés, par localité, dans un document daté qui peut être produit.

LE MÊME DISTRICT, DEUX ANS PLUS TÔT

[17] Ce n'est pas la première fois que ce district précis connaît ce schéma précis. BBC Amharic a rapporté que le 15 mars 2024, des forces gouvernementales ont tué un grand nombre de personnes qui assistaient à une célébration religieuse dans la kebele d'Andode Dicho, dans ce même woreda de Gida Ayana. La Commission éthiopienne des droits de l'homme a dit avoir affecté des experts à l'enquête ; le chef de la sécurité de la zone d'East Wollega a lui-même déclaré à la BBC que le meurtre "did not take place" du tout. Nous n'avons trouvé aucune trace publique de l'issue de cette enquête de 2024.

"Over four hundred dead, thousands displaced, homes destroyed, attacks on places of worship. The purpose of genocide prevention is to act before the irreversible is reached."

Field appeal, 29 August 2026 (uncorroborated toll; see above)

Sept moments portent l'argument. La chronologie complète des quatorze, avec les sources de chacun, s'ouvre séparément.

AVRIL 2018

Un nouveau gouvernement, et une nouvelle insurrection

Abiy Ahmed prend ses fonctions. L'OLA revient d'exil et est autorisée à entrer sans être désarmée.

1-2 NOV. 2020

Gawa Qanqa — la cour d'école 32-54 tués

Des civils rassemblés dans l'enceinte d'une école à Guliso ont été abattus. Les troupes fédérales s'étaient retirées de la zone la veille, sans explication. [Human Rights Watch relève la même séquence](#) dans son étude annuelle de l'année : après le départ des forces fédérales de la zone, des groupes armés non identifiés ont attaqué principalement des habitants amhara à Guliso, tuant des dizaines de personnes. Les mots de HRW sont *unidentified armed groups*, et ce rapport les conserve.

18 JUIN 2022

Tole — le jour le plus meurtrier 400-554 tués

Huit heures de tueries dans le West Wollega. Quatre organisations ont publié par la suite quatre bilans différents pour cette même journée ; notre export ACLED ne contient aucun événement pour ce jour.

4 JUILLET 2022

Hawa Gelan 150-308 tués

Deux semaines plus tard, et à 200 kilomètres de là, le même schéma dans le Kellem Wollega. L'OLA l'a nié et a rejeté la responsabilité sur des milices gouvernementales.

OCTOBRE 2023

Le mécanisme unique, dissous

Le mandat de la Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains en Éthiopie n'est pas renouvelé. Elle avait averti que les huit facteurs de risque communs du Cadre d'analyse des Nations unies pour les crimes d'atrocité étaient tous présents en Éthiopie — une évaluation qu'elle a exposée dans son analyse du risque aigu de nouveaux crimes d'atrocité.

FÉVRIER 2024

Le comité, et ce qu'on a constaté qu'il faisait

Une enquête de Reuters révèle le Koree Nageenyaa, un comité de sécurité qui ordonne des meurtres et des détentions. La commission étatique des droits de l'homme confirme son existence.

8-29 AOÛT 2026

Anger-Gutin — le front actuel 20-30 tués

Des tueries rapportées dans le East Wollega pendant la rédaction de ce rapport. Le chiffre n'est pas établi et est donné ici tel que rapporté.

[Ouvrir la chronologie complète des quatorze événements →](#)

Comment le Wollega a changé

^[18] Il importe d'être précis sur ce qui a changé, et sur le moment où cela a changé. Le Wollega est de longue date une région de peuplement mixte, et les frictions foncières entre habitants oromo et communautés amhara qui s'y sont installées au cours du siècle dernier n'y étaient pas inconnues. Cela ne veut pas dire que les années antérieures à 2018 aient été paisibles, et ce rapport ne le prétend pas. Des familles amhara ont été réinstallées dans ces basses terres en trois vagues — la séquence est exposée par Asebe Regassa et Gemechu Abeshu dans l'article d'Addis Standard qui argumente contre ce rapport, et nous la reprenons d'eux : depuis le Wollo vers ce qui est aujourd'hui Gida Ayana en 1971, en un lieu appelé Gutin — l'Anger-Gutin d'août 2026 ; depuis le nord après la famine de 1984-85 ; et depuis le Gojjam après 1996. Les travaux universitaires sur le East Wollega — Feleke Habtamu, *Inter-Ethnic Conflict and Eviction in Post-1991 Ethiopia: The Case of Oromia*, et l'étude de terrain de Tesfaye Tafesse sur les migrants-colons amhara dans la même zone — relèvent des conflits interethniques et des expulsions répétés à partir de 1991, et accordent un rôle de premier plan à l'instigation de responsables locaux. Le récit qui va à l'encontre de ce rapport soutient que le premier épisode majeur est survenu en 2001 à Gida KIRAMU, lorsque des colons amhara ont soulevé la question de l'autonomie et expulsé des résidents oromo. Nous consignons tout cela.

[19] Ce qui a changé après 2018, ce n'est pas l'existence du conflit mais sa forme. Les litiges fonciers, les expulsions et les représailles sont une chose ; des attaques d'un seul jour tuant des dizaines ou des centaines de civils rassemblés, qui se répètent dans les mêmes localités sur huit ans, en sont une autre. **La période couverte par ce rapport s'ouvre en 2018 pour cette raison, et non parce que rien ne s'était passé auparavant.**

NON DOCUMENTÉ PAR CE RAPPORT · 2001-2018 Dix-sept ans couverts ici uniquement par la littérature universitaire et le récit de l'autre camp.



Avant 2018 : ce que le dossier montre et ne montre pas

646 MOTS · LES DIX-SEPT ANNÉES QUE CE RAPPORT PASSE PAR AILLEURS SOUS SILENCE, ET 1989-1992

LES DIX-SEPT ANNÉES QUE CE RAPPORT SAUTE, ET CE QU'ELLES CONTIENNENT

[20] Entre 2001 et 2018, ce rapport ne dit rien, et un lecteur est en droit de se demander ce qui s'y trouve. La réponse est que cette période est documentée, principalement dans des travaux universitaires, et principalement par des chercheurs écrivant du côté oromo. Nous exposons ce qu'ils consignent plutôt que de laisser un silence qui ressemblerait à un choix.

1968-1985	Deux vagues de réinstallation organisée amènent des familles amhara dans ces basses terres : le troisième plan quinquennal impérial, qui installe des familles du Wollo à Gutin, dans le Gida Ayana, en 1971, et la réponse du Derg à la famine, que le récit oromo chiffre à plus de 250 000 personnes déplacées des provinces du nord touchées par la sécheresse vers le Wollega.
1997-2003	Jusqu'à 80 000 colons supplémentaires arrivent du Gojjam à Gida Ayana, KIRAMU, LIMMU et HORO GUDURU. <u>Addis Standard relève que l'État régional d'Oromia et ses autorités locales les ont accueillis plutôt que de les renvoyer.</u>
2000-2001	Le premier épisode majeur du conflit moderne, dans le district alors appelé Gidda Kiremu. <u>Des sources oromo font état de plus de 10 000 personnes déplacées, d'environ 500 maisons de résidents oromo détruites et de 3 000 têtes de bétail pillées, lors de violences qu'elles attribuent à des colons amhara soulevant la question de l'autonomie.</u> Nous reproduisons ce récit ; nous n'avons trouvé aucun récit contraire du même épisode.
1994-2017	La période fait l'objet d'une littérature universitaire modeste mais réelle portant sur ces mêmes districts : Oljira Tujubaa sur les relations oromo-amhara dans le Horro Guduru (1994), Assefa Tolera sur Kiremu (1995), l'étude de terrain de Tesfaye Tafesse sur les migrants-colons amhara du East Wollega (OSSREA, 2007), et l'étude de Zelalem Teferra sur Gidda et Kiremu dans le <u>Journal of Eastern African Studies</u> (2017), fondée sur un travail de terrain mené jusqu'au début des années 2000. Ce qu'ils décrivent, c'est une compétition pour la terre et l'administration, avec des déplacements dans les deux sens.

[21] **Ce qu'ils ne décrivent pas, c'est une attaque d'un seul jour tuant des dizaines ou des centaines de civils rassemblés.** Cette forme apparaît dans ce dossier à partir de 2020. La distinction justifie à elle seule la période retenue, et c'est une distinction de forme, non d'existence du conflit.

La période est documentée ; une expulsion organisée de civils amhara de ces zones, en tant qu'événement distinct, ne l'est pas. Des événements comparables sont documentés pour l'Arsi et le East Hararghe.

[22]

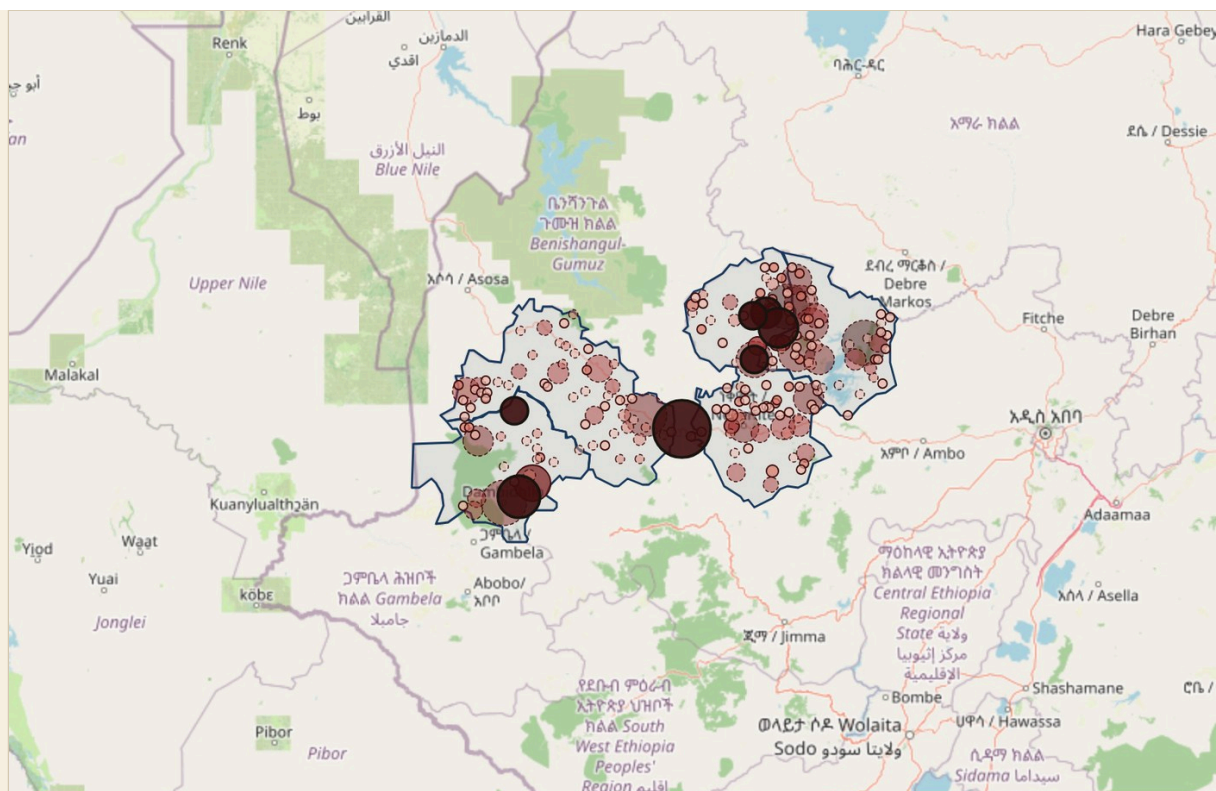
Ce que le dossier contient pour 1989-1992, et ce qu'il ne contient pas. La période n'est pas vide. Le rapport d'Africa Watch *Evil Days* (1991) documente une insurrection de l'OLF dans l'ouest du Wollega à partir de 1989, alimentée par les programmes de réinstallation et de villagisation, avec des abus à grande échelle de la part de l'armée et des représailles contre des implantations. Il consigne que, lorsque l'OLF a pris Asosa en janvier 1990 — alors dans la province du Wollega — il y a eu *at least one incident in which Amharic-speaking civilians were deliberately killed, shot or burned according to different versions*, et que *full details have never come to light*. Le chapitre du même rapport consacré à la réinstallation documente le dépeuplement des sites du Wollega : des pertes de population supérieures à vingt pour cent selon les chiffres officiels, quelque 75 000 retours vers le seul Wollo. Après 1991, la littérature sur le retour des colons s'accorde à dire que la plupart des colons de l'ère du Derg sont repartis vers leurs régions d'origine, pour un ensemble de raisons — la fin de la coercition, l'hostilité des communautés d'accueil, l'insécurité — plutôt qu'à la suite d'une expulsion organisée unique. **Ce que nous n'avons pas trouvé, c'est un récit documenté d'une expulsion organisée et violente de civils amhara de ces zones en 1991 et 1992 en tant qu'événement distinct.** De tels événements sont documentés pour cette période ailleurs en Oromia, à Arba Gugu et à Bedeno, dans l'Arsi et le East Hararghe. L'absence d'un dossier comparable pour le Wollega est donc une lacune de documentation, et non la preuve qu'il ne s'est rien passé ; et *Evil Days*, publié en 1991, s'arrête au seuil de la transition et ne peut rien dire de 1992. Le rapport de HRW *Reckoning Under the Law* (1994) couvre la période de transition et constitue le prochain endroit où chercher.

[23] Le tournant a une date et un contexte politique. En avril 2018, Abiy Ahmed est devenu Premier ministre ; le Front de libération oromo est rentré d'exil ; et en octobre de la même année, sa branche armée, l'Armée de libération oromo (OLA), a refusé de désarmer, a fait sécession et s'est établie dans le Wollega, d'où elle a lancé une insurrection. À partir de la fin 2019, la région est devenue un théâtre d'insurrection et de contre-insurrection, et la violence, selon le groupe de suivi des conflits ACLED, s'est nettement aggravée, atteignant son pic en novembre 2022.

[24] À partir de là, les tueries se sont succédé avec une terrible régularité. En novembre 2020, à Gawa Qanqa, dans le West Wollega, entre trente-deux et cinquante-quatre civils amhara, pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été tués dans une cour d'école, un jour après que les forces gouvernementales eurent quitté la zone sans explication. En août 2021, environ cent cinquante personnes ont été tuées à Gida Kiremu. En juin 2022 est survenu le pire de tous, à Tole, dans le district de Gimbi : en l'espace d'une seule matinée, plusieurs centaines de personnes ont été assassinées de maison en maison, et des centaines de maisons incendiées. Les habitants ont enterré les morts dans des fosses communes, a relevé Human Rights Watch ; elle a dénombré douze corps calcinés dans une seule maison incendiée à Gutin, dont cinq enfants de moins de huit ans, et une soixantaine de

personnes enterrées dans l'enceinte de la mosquée de Silsaw, où un responsable du kebele lui a dit que la majorité des victimes étaient des femmes et des enfants. Amnesty International, qui a interrogé des survivants, est parvenue au même constat : la plupart des personnes tuées étaient des femmes et des enfants non armés, dont des nouveau-nés, et une famille de douze personnes brûlée dans sa maison et enterrée là où elle gisait. Une semaine plus tard, à Hawa Gelan, le schéma s'est répété. La série ne s'est pas arrêtée : Ano en 2023 et, plus récemment, Gida Ayana en décembre 2025 puis de nouveau en août 2026.

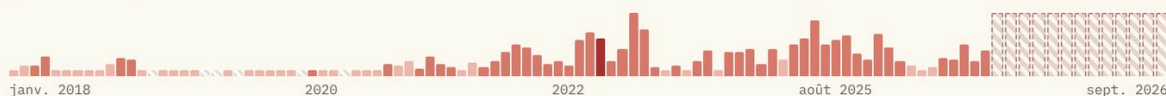
DATE	SITE	BILAN	SOURCE
nov. 2020	Gawa Qanqa, West Wollega	32-54 tués	Amnesty International ; EHRC
août 2021	Gida Kiremu, East Wollega	~150 tués	EHRC
juin 2022	Tole, district de Gimbi	400-554 tués	HRW ; Amnesty (corroboré par satellite) ; AAA (554, liste nominative)
juil. 2022	Hawa Gelan, Kellem Wollega	150-308 tués	BBC ; AAA
nov. 2022	Keerimu, East Wollega	~280 tués (non confirmé)	GPE , à corroborer
déc. 2025	Gida Ayana, East Wollega	19 tués	BBC Amharic
août 2026	Gida Ayana (Anger-Gutin)	20-30 tués (rapporté, en cours)	rapports de terrain de la diaspora, non vérifiés



ENQUÊTE SUR LE WOLLEGA · CARTE

Neuf ans de violences, lieu par lieu — et les treize derniers mois non cartographiés

Cette carte couvre la période de janvier 2018 à août 2025, date à laquelle s'arrêtent les données sur les événements. Sur ces 92 mois, **86 comptent au moins un événement enregistré**. Six n'en comptent aucun. La violence a touché **204 lieux distincts**, dont **30 ont été frappés au cours de trois années différentes ou plus**. Les grands marqueurs sont les massacres documentés ; ils se situent sur un champ continu, non sur un terrain vide.



La bande hachurée n'est pas une période d'accalmie. Elle correspond aux treize mois que cet export ACLED ne couvre pas, et la violence s'est poursuivie pendant cette période. Le 29 août 2026, un appel a fait état de meurtres, de destructions d'églises et d'environ quinze mille personnes déplacées autour de Gida Ayana, dans l'East Wollega ; dans les premiers jours de septembre 2026, il a été rapporté que des unités régionales armées et des milices alliées avaient ouvert le feu sur des habitations dans le Village 17, district de Hawa Gelan, Kellem Wollega — le même district frappé en juillet 2022. Ces informations ne sont pas encore corroborées et ne sont comptées dans aucun chiffre de cette page. La bande sera comblée lorsqu'un export complet aura été extrait.

Les quatre zones lieu enregistré, anneau plein = coordonnées exactes

anneau en pointillés = localisé uniquement à la ville la plus proche site de massacre documenté

mois non couverts par cet export

Les zones vierges de cette carte ne sont pas des zones sûres. Ce sont des zones sans événement enregistré, ce qui signifie le plus souvent qu'aucun reporter n'y était présent. Seuls 540 des 1273 événements portent des coordonnées exactes ; 727 sont placés à la ville la plus proche. Le Kellem Wollega, la zone la moins couverte, est aussi la moins précisément localisée, avec 35 % de ses événements situés avec exactitude, contre 48 % dans l'East Wollega. Les lacunes de cette carte font partie de ce qu'elle documente.

Le registre nominatif n'est volontairement pas cartographié. Plus de 1400 personnes ont été enregistrées nommément. Les situer au niveau du village révélerait où vivent leurs familles survivantes, dans une zone où la violence se poursuit. Les totaux nominatifs ne seront présentés qu'au niveau du woreda, une fois que le registre sera accompagné d'une note de méthode publiée. Les enregistrements précis sont conservés à des fins judiciaires et institutionnelles, et non pour une publication ouverte.

La surface des cercles suit les décès enregistrés ; la couleur suit l'échelle de gravité utilisée dans l'ensemble de ce rapport. Les décomptes proviennent d'ACLED, export du 3 septembre 2026, et constituent un plancher, non une estimation du nombre de morts. Chaque marqueur de massacre nomme l'organisation qui l'a rapporté et renvoie vers son rapport lorsque ce lien a été vérifié ; lorsqu'il ne l'a pas été, le marqueur l'indique plutôt que de laisser croire à une citation qui n'existe pas. Limites des zones : geoBoundaries ADM2. Fond de carte : contributeurs d'OpenStreetMap.

CARTE DES VIOLENCES ENREGISTRÉES DANS LES ZONES DE WOLLEGA, DE 2018 À OCTOBRE 2026

[25] Chaque lieu où un événement a été recensé entre 2018 et août 2025, avec les massacres documentés en relief et une frise mois par mois allant jusqu'à octobre 2026. [Ouvrir en plein écran →](#)

CE QUE CONTIENNENT LES MOIS NON CARTOGRAPHIÉS

NON CARTOGRAPHIÉ · SEPTEMBRE 2025 À OCTOBRE 2026 Il n'existe aucune donnée d'événements codés à partir de septembre 2025. Ce qui suit provient d'autres instruments et n'est ajouté à aucun total.

La carte s'arrête là où s'arrête le jeu de données d'événements. Il ne s'ensuit pas qu'il ne s'est rien passé après août 2025. Ce qui suit provient de deux instruments que la carte n'utilise pas : le suivi mensuel des conflits de l'International Crisis Group, qui consigne les évolutions à l'intention des décideurs, et les bulletins hebdomadaires de l'Amhara Association of America, qui nomment les wordas incident par incident. Aucun des deux n'est comparable au jeu de données codé, et rien de ce qui suit n'est ajouté aux 4 646 ni aux 1997.

NOV. 2025 Un procureur régional abattu et trois collègues enlevés dans le East Wollega, ce que le suivi attribue à des militants présumés de l'OLA. **R** RAPPORTÉ

DÉC. 2025 Dix-neuf personnes tuées à Gida Ayana, East Wollega. **D** DOCUMENTÉ

JANV. 2026 Onze employés de télécommunications enlevés dans le West Wollega les 9-10 janvier. **R** RAPPORTÉ

JANV.-FÉVR. 2026 Victimes civiles à Abe Dongoro, Horo Guduru Wollega, dans un bulletin hebdomadaire nommant à la fois des unités Oromia Commando et l'OLA. **D** DOCUMENTÉ

AVR. 2026 Une frappe de drone dans le East Wollega détruisant des biens résidentiels, alléguée contre l'armée par l'OLA et consignée comme telle. **R** RAPPORTÉ

JUIL. 2026 L'insurrection décrite comme toujours active en Oromia, avec des combats en diminution. **R** RAPPORTÉ

18-29 AOÛT 2026 Plus de soixante-huit civils tués à travers Gida Ayana et Limu Gelila, identifiés nommément, par kebele. **D** DOCUMENTÉ

DÉBUT SEPT. 2026 Des unités régionales et des milices alliées auraient ouvert le feu sur des habitations au Village 17, Hawa Gelan, Kellem Wollega. **R** RAPPORTÉ

1-4 SEPT. 2026 Pilonnage de zones résidentielles, d'une enceinte d'église et d'abris de personnes déplacées à Andode-Dicho, Gida Ayana ; des centaines de personnes détenues. Victimes non confirmées. **R** RAPPORTÉ

4 SEPT. 2026 Attaque armée contre le projet aurifère de Tulu Kapi, Ganji, West Wollega, faisant plusieurs morts ; développement suspendu par la société. **D** DOCUMENTÉ

23 SEPT. 2026 Combats d'une journée entière à Andode-Dicho autour d'un camp Gadaa Commando à Shashober. **R** RAPPORTÉ

3 OCT. 2026 Actions de représailles contre des civils à Meleketa et Dicho Sefer, Gida Ayana ; morts et blessés rapportés, nombre non confirmé ; maisons incendiées. **R** RAPPORTÉ

Douze entrées là où le dossier codé n'en contient aucune. Cela ne remplace pas les données, et n'est pas présenté comme tel. **C'est la différence entre une lacune dans les preuves et une lacune dans la violence, et ce rapport veille à ne jamais présenter la première comme la seconde.**

Quatre instruments accompagnent ce rapport. Ils sont conçus pour être ouverts, consultés et vérifiés plutôt que lus de manière linéaire, et chacun s'ouvre en plein écran.

204

Carte de la violence recensée

Chaque lieu où un événement a été recensé entre 2018 et août 2025, avec les massacres documentés en relief et une frise mois par mois allant jusqu'à octobre 2026.

30

Les lieux frappés encore et encore

Chaque lieu touché durant au moins trois années distinctes, année par année. Ces trente lieux représentent les deux tiers des décès de civils recensés.

283

Registre des victimes

283 noms affichés ; Le fichier de travail plus large de 1 400+ entrées attend une relecture avant publication

Personnes identifiées nommément à ce jour, chacune avec l'organisation qui a publié le nom et le document daté dans lequel il figure.

82

Sources

Toutes les sources de ce rapport et ce qu'elles étayent — y compris ce qui reste sans source.

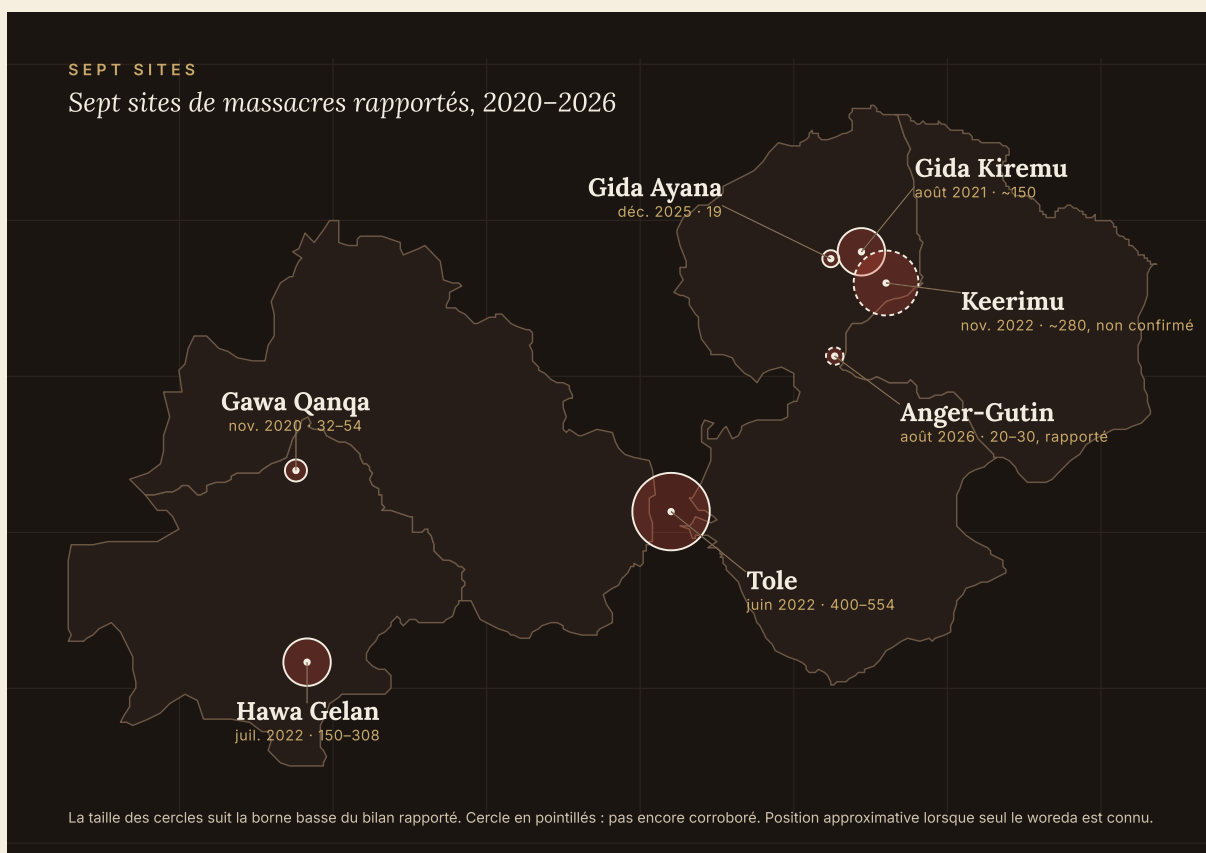
PARTIE II

Ce qui est établi

L'appareil qui sous-tend une partie de la violence, le langage qui l'a précédée, et les institutions frappées.

ENVIRON 9 MIN

ÉLÉMENTS GRADÉS AUCUN DANS CETTE PARTIE – DE LA PROSE, NON GRADÉE ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT



Sept sites de massacres rapportés, avec le bilan et le niveau de source que le rapport donne pour chacun. La surface des cercles suit la borne basse de chaque fourchette rapportée ; les cercles en pointillés ne sont pas encore corroborés. Sources : Amnesty International, EHRC, Human Rights Watch, BBC, Amhara Association of America, et rapports de terrain de la diaspora là où c'est indiqué.

L'appareil de sécurité de l'État et la question de la responsabilité du commandement

[26] En février 2024, [Reuters](#) a publié le résultat d'une enquête de plusieurs mois, s'appuyant sur plus de trente responsables, juges, avocats et victimes, ainsi que sur des documents internes. Elle a révélé l'existence d'un organe secret au sein du gouvernement régional d'Oromia, le Koree Nageenyaa, ou « Comité de sécurité », actif depuis 2018 et présidé, selon les informations de Reuters, par Shimelis Abdisa, président de la région et ancien chef de cabinet d'Abiy Ahmed, une attribution que nous reprenons telle que rapportée par Reuters, et non comme un constat judiciaire. Le comité, selon Reuters, avait ordonné des centaines d'arrestations et des dizaines de meurtres. Fait le plus révélateur, il avait orchestré en 2021 le massacre de quatorze dirigeants de la communauté karrayyu, puis chargé le bureau régional de la communication d'imputer le crime à l'insurrection. Le rapport 2024 du Département d'État américain a fait écho à ces constats.

[27] Deux éléments élèvent ces constats au-dessus du statut d'allégation de presse. Reuters a soumis ses conclusions à [Daniel Bekele](#), à la tête de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC), nommée par l'État, qui a confirmé que le comité existe et a déclaré qu'il avait outrepassé son objet en s'ingérant dans le système judiciaire, avec des violations généralisées des droits humains ; il a déclaré que la Commission avait elle-même documenté des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des actes de torture et des extorsions. Un responsable du renseignement a par ailleurs indiqué à Reuters que 1006 personnes avaient été arrêtées sur ordre du comité entre 2019 et mars 2022.

FILM DE L'AAGE

AAGE FILM

Voices behind the walls

1ER JUILLET 2026 · 10 MIN 30 S

Onze des prisonniers politiques de la répression contre les Amhara — journalistes, médecins, enseignants, avocats et élus — nommés et vérifiés, représentant les plus de 300 que l'enquête écrite documente au minimum et les milliers que décrit un appel de décembre 2024 de quinze organisations de la diaspora. Les cinq journalistes éthiopiens du recensement carcéral 2025 du Committee to Protect Journalists font tous face à des accusations de terrorisme passibles de la peine de mort pour avoir couvert ce seul conflit. [L'enquête écrite](#) comporte vingt-sept sources. Matériel que nous avons produit, et non vérification indépendante.

[28] L'existence et la conduite de cet organe ne sont donc pas contestées par l'institution des droits humains de l'État éthiopien lui-même.

Un cas documenté, ailleurs en Oromia, de meurtres commis par une structure de sécurité de l'État et attribués à l'insurrection qu'elle combattait — c'est pourquoi une attribution indépendante au Wollega est essentielle.

AAGE, résumant le mécanisme que ce rapport documente. Il s'agit de notre formulation, non d'une citation.

[29] Cela n'établit la responsabilité d'aucun incident au Wollega. Cela établit pourquoi, dans cette région, l'attribution ne peut pas être déduite sans risque des seules revendications officielles ou insurgées. Lorsqu'un appareil d'État est disposé à mettre en scène un massacre et à en reporter la responsabilité, les catégories nettes sur lesquelles s'appuient les observateurs extérieurs, agresseur et victime, gouvernement et rebelles, ne peuvent être prises pour argent comptant. Le Washington Post a rapporté directement ce mécanisme le 21 mai 2023. Son enquête décrit Fekade Abdisa — selon les termes mêmes du Post un rebelle et ancien prisonnier que l'on a aussi qualifié de chef de bandits et d'agent double — dont les combattants, portant les longues tresses prisées par les rebelles oromo, ont tué des dizaines de civils amhara dans la ville ethniquement mixte d'Agamsa, dans le Horo Guduru, en 2022, selon des témoins ; lors du raid d'une milice amhara qui a suivi, plus de cent résidents oromo ont été tués. Des habitants ont dit au Post que l'effusion de sang suit son passage et que ses forces tuaient fréquemment des civils amhara, déclenchant des représailles. Le Rift Valley Institute, dans une analyse des tendances du conflit de mars 2023, relève que le même groupe opère dans le East Wollega et le Horo Guduru apparemment en dehors du commandement de l'OLA, et qu'il est accusé de commettre des atrocités au nom de l'OLA. Une autre allégation, que ce rapport consigne au niveau qui est le sien, ne vient pas du Post mais de l'OLA elle-même, dans un communiqué de presse du 17 septembre 2026 : la force armée opérant au Wollega sous le nom amhara — la formation que l'ACLED désigne, dans la Partie I, comme le Bizamo Command des milices Fano du Wollega — aurait été *initially trained, armed, and deployed directly by the regime* pour contrer l'OLA durant la guerre du nord, et les forces du régime lui auraient depuis laissé des armes et des ressources lorsqu'elles sont censées l'affronter. Le mouvement Fano revendique la même unité comme la sienne. Si l'allégation de l'OLA était établie, l'unité à laquelle est attribuée l'attaque de convoi du 19 août 2026 aurait été constituée par l'État. Elle émane d'une partie au conflit, et elle n'est pas établie. Nous ne tranchons pas ici ces cas particuliers ; nous notons seulement qu'ils doivent être pesés un par un, au regard de leurs sources, et non tenus pour acquis.

Une campagne d'incitation

[30] Les massacres ne surviennent pas dans le vide ; ils sont précédés, accompagnés et suivis d'un langage qui désigne un groupe comme cible légitime. Une étude évaluée par des pairs, publiée en 2025 dans l'International Journal on Minority and Group Rights, a examiné les discours de responsables publics éthiopiens depuis 2018 et a conclu que l'incitation directe déshumanisant les Amhara dans les médias constitue, selon l'étude, un précurseur du génocide au regard des cadres analytiques utilisés par les juridictions internationales.

[31] Le Lemkin Institute for Genocide Prevention a désigné à plusieurs reprises le discours de haine et l'incitation comme un trait déterminant de ce qu'il appelle la campagne contre les Amhara. Une seconde affirmation, très différente, circule aussi : des organisations de plaidoyer oromo ont elles-mêmes accusé le discours nationaliste amhara de déshumaniser les Éthiopiens non amhara. Nous consignons que cette accusation existe. Elle doit être appréciée au regard de ses propres éléments de preuve plutôt qu'écartée en raison de l'identité de ceux qui la portent. Notre lecture est que les deux ne sont pas encore d'un poids probatoire comparable : l'incitation décrite plus haut a fait l'objet d'une étude évaluée par des pairs qui date et attribue des déclarations précises de responsables publics nommés, tandis que l'affirmation inverse n'a pas, pour autant que nous puissions l'établir, fait l'objet d'une analyse équivalente. Il s'agit d'un énoncé sur l'état des preuves, non sur la bonne foi de ceux qui avancent cette affirmation, et il changerait si une telle analyse était publiée.

[32] Pourquoi la rhétorique a sa place dans un rapport sur des tueries mérite d'être dit clairement. Ce n'est pas que les propos offensants soient en eux-mêmes un crime, mais que des déclarations publiques datées peuvent être placées sur une chronologie. On peut montrer qu'elles précèdent une attaque plutôt qu'elles ne la suivent, et qu'elles sont imputables à une fonction plutôt qu'à une foule. Le Cadre d'analyse des Nations unies pour les crimes d'atrocité range la rhétorique déshumanisante des autorités publiques parmi les facteurs de risque communs précisément pour cette raison, et la Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains en Éthiopie a averti, avant d'être dissoute, que les huit facteurs de risque communs étaient tous présents dans le pays.

Un schéma dans les églises

[33] L'assassinat de l'archiprêtre Qomos Aba Tadesse s'inscrit dans un schéma documenté, vieux de plusieurs années, d'attaques contre l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahedo que le projet de documentation de l'AAGE suit depuis 2015, consignant, dans notre propre dispositif de suivi, **quarante et un incidents et vagues d'attaques documentés à travers l'Éthiopie — un relevé national dont les incidents du Wollega ne sont qu'une partie — plus de 980 personnes tuées, dont au moins 97 membres du clergé**, et dix-sept lieux de culte nommés. Chacun de ces chiffres est un plancher. Lors des attaques d'août 2026, l'AAA recense quatre églises orthodoxes historiques réduites en cendres : Kidist Selassie, Lemi-Teklehaimanot, Kidus Giyorgis et Abuhe. Le Conseil œcuménique des Églises a présenté ses condoléances officielles à l'EOTC le 13 novembre 2025 à la suite d'une attaque dans la zone d'Arsi. Sa lettre est prudente : elle évoque au moins vingt personnes tuées *qui pourraient être* membres de l'Église, et n'affirme pas qu'elles ont été visées comme telles. Le Conseil interreligieux d'Éthiopie a estimé que l'attaque ne visait pas les chrétiens orthodoxes, tandis que la commission étatique des droits de l'homme et les diocèses locaux ont estimé qu'elle les visait. Nous reproduisons ce désaccord plutôt que de le trancher ; les chiffres propres de l'EOTC font état d'environ 190 personnes tuées dans des attaques similaires dans le East Arsi depuis 2021.

LES ATTAQUES CONTRE L'ÉGLISE, EN QUATRE PÉRIODES

2015 - AVR. 2018 Situation de référence Un incident documenté, une démolition par l'État. Le rapport américain sur la liberté religieuse de cette année-là ne recense aucune attaque contre des lieux de culte en Oromia.	2018 - NOV. 2020 Transition Les premières vagues : la région Somali et Jijiga, le Sidama, le Metekel, les tueries qui ont suivi la mort de Hachalu Hundessa. Des lieux de culte attaqués de plusieurs côtés à la fois.
2020 - 2022 Guerre du nord Les combats atteignent les sanctuaires : Aksum, Dengelat, Debre Damo. Au moins soixante-dix-huit prêtres rapportés tués au Tigray.	JANV. 2023 - EN COURS Escalade La fréquence et l'intensité convergent sur Arsi, puis reviennent vers la Wollega. La vague la plus récente figure aussi, d'après le bilan enregistré à ce jour dans ce jeu de données, parmi les plus lourdes.

[34] **Au moins onze des quarante et un ont frappé des fidèles pendant une fête, un office ou une procession** : Timkat en 2019, 2020 et 2022 ; Meskel en 2019 ; la fête de Tsion Maryam en 2020 ; le premier jour du Carême en 2021 ; une liturgie de nuit en 2022 ; des offices dominicaux en 2023 et 2026 ; une procession de baptême en 2024.

Que les attaques tombent à plusieurs reprises à l'heure où une assemblée est réunie est un schéma qui justifie une enquête visant à déterminer si des assemblées de fidèles ont été délibérément choisies. Ce rapport consigne ce schéma ; il n'en infère pas l'intention.

L'Église a averti, par écrit, pendant dix-huit mois. Le schéma s'est poursuivi.

[35] Ce qui suit est la partie à laquelle les institutions devraient avoir le plus de mal à répondre. **L'Église a averti, par écrit, pendant dix-huit mois.** En octobre et novembre 2025, le Patriarcat a documenté trente-six personnes tuées à Arsi et exigé protection et poursuites : le premier avertissement écrit. Entre le 26 février et le 3 mars 2026, une vague à l'est d'Arsi a fait plus de trente morts, et le Conseil œcuménique des Églises a publié une déclaration pastorale. Le 7 mars, le massacre de Jawi a été suivi de trente-quatre personnes tuées en quatre jours, la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) en attribuant la responsabilité à l'OLF-Shene et le Conseil suprême islamique condamnant un acte qui, selon ses termes, ne représente aucune religion. Le 14 mai, des tirs de mortier après la messe du matin au monastère d'Atronse Maryam, dans le Wollo du Sud, ont tué six membres du clergé et élèves religieux et en ont blessé vingt-huit, des témoins oculaires désignant l'artillerie de l'État. Fin mai, le Saint-Synode a nommé Abune Elsa à Arsi avec pour mandat de négocier une solution durable avec le gouvernement. Vint ensuite la vague électorale : plus de trente-sept personnes tuées et une église centenaire incendiée.

[36] Cette séquence n'est pas celle d'un État qui ne savait pas. C'est celle d'un État à qui l'on a dit, par écrit, par la plus grande institution religieuse du pays, à plusieurs reprises, pendant un an et demi. Chaque incident ci-dessus est daté, localisé, gradé et sourcé dans le [Church Attacks Monitor](#), avec les dix-sept lieux de culte consignés nommément.

FILM AAGE

AAGE FILM

The Church under attack

3 DÉCEMBRE 2025 • 9 MIN 12 S

Notre documentation filmée des attaques contre les églises, le clergé et les fidèles, s'appuyant sur le [Church Attacks Monitor](#) : quarante et un incidents en Éthiopie depuis 2015 — un relevé national, non un relevé de la Wollega — plus de 980 personnes tuées, dont au moins 97 membres du clergé, chaque incident portant ses propres références de sources — 103 au total. Chaque chiffre est un plancher. Matériel que nous avons produit, et non vérification indépendante, cité ici afin que ce qui se tient derrière ces paragraphes puisse être vu et daté.

Une génération privée d'école

[37] Le reportage d'Addis Standard sur l'ouest de l'Oromia, plus précisément les quatre zones de la Wollega, cite une évaluation de 2023 selon laquelle le conflit avait fermé 730 écoles dans la région. À l'école préparatoire d'Agemsa, dans la Horo Guduru Wollega, un enseignant a déclaré à Addis Standard que, sur 210 élèves ayant passé l'examen national de 12e année, trois seulement l'avaient réussi, et pas une n'était une fille.

730 écoles fermées dans les quatre zones de la Wollega	210 000 élèves déscolarisés	117 enseignants et personnels de l'éducation ayant quitté leur poste	3 sur 210 reçus à l'examen final dans une école, dont aucune fille
--	---------------------------------------	--	--

[38] Ce chiffre n'est pas figé. Lorsque le bureau humanitaire des Nations unies a examiné l'ouest de l'Oromia en mai 2022, il comptait 184 écoles fermées dans la seule Wollega de l'Ouest, avec 89 000 enfants non scolarisés, et 426 établissements de santé ne fonctionnant plus dans l'ensemble de la région. Ce que consigne l'évaluation de 2023, c'est ce nombre multiplié à l'échelle de quatre zones.

[39] Une école fermée n'est pas un dommage collatéral au sens ordinaire. C'est le mécanisme par lequel le déplacement devient permanent. Un enfant déscolarisé pendant trois ans ne reprend pas là où il s'était arrêté ; une famille qui ne peut pas instruire ses enfants ne retourne pas dans le village qu'elle a fui. L'effet durable des violences documentées ici n'est donc pas seulement les morts et les déplacés, mais une cohorte qui ne sera pas scolarisée et une population pour laquelle le retour a été rendu économiquement irrationnel.

[40] La fermeture des écoles dans ces zones frappe toutes les communautés qui y vivent, et non les seules familles amhara. Elle est consignée ici parce qu'elle est le coût mesurable, à long terme, des violences que ce rapport documente, et non parce qu'elle serait un grief ethnique.

FILM AAGE

Educational genocide
2 AVRIL 2026 · 14 MIN 58 S

AAGE FILM

Une enquête de quinze minutes sur la destruction des infrastructures éducatives dans la région Amhara, fondée sur le chiffre de l'UNICEF de 4,4 millions d'enfants non scolarisés dans cette région — 49 pour cent des neuf millions de l'Éthiopie, selon le UNICEF Situation Report No. 9, October–November 2024. Ce chiffre est régional, non zonal : il couvre l'Amhara, non les zones de la Wollega traitées ici. Matériel que nous avons produit, et non vérification indépendante.

La violence sexuelle comme arme documentée

[41] Ce sujet est traité ici avec une retenue particulière : limité aux constats institutionnels, sans récit de survivantes ni de survivants. Le document d'Amnesty International "No One Came to My Rescue" documente des violences sexuelles liées au conflit à Kellem Wallaga, l'une des quatre zones de la Wollega, mettant en cause à la fois des soldats de l'armée nationale éthiopienne et des combattants de l'OLA. Une évaluation du HCR de 2023 portant sur les camps de déplacés des zones de la Wollega a identifié de manière indépendante les violences fondées sur le genre comme l'un des principaux facteurs de déplacement à part entière.

[42] Amnesty consigne que des survivantes ont été prises pour cibles en partie parce que des proches de sexe masculin avaient été membres de milices du gouvernement local — cinq des dix survivantes interrogées par Amnesty disent avoir été visées pour cette raison — la violence sexuelle servant de représailles contre un foyer en raison de son affiliation, plutôt que d'incident de combat. Physicians for Human Rights est parvenu à des constats comparables sur les violences sexuelles et reproductives liées au conflit en février 2026.

[43] DES ÉLÉMENTS QUI NE CADRENT PAS AVEC UN RÉCIT À AUTEUR UNIQUE

Combattants de l'OLA

Neuf des dix cas documentés par Amnesty à Kellem Wallaga.

Forces gouvernementales

Une survivante nommée à la fois un combattant de l'OLA et un soldat de l'armée nationale. Par ailleurs, la commission étatique des droits de l'homme a documenté des exécutions extrajudiciaires, des tortures et des extorsions commises par des acteurs étatiques en Oromia.

Attribution contestée

Le document d'Amnesty a été critiqué par des organisations oromo de plaider pour une couverture insuffisante des abus commis par les forces gouvernementales. Nous consignons la critique plutôt que d'y répondre.

Non attribué

Une part des incidents documentés dans ces zones n'a jamais été attribuée à aucun acteur par aucun organisme ayant accès au terrain.

[44] Ce rapport ne tranche pas la question de savoir quel récit est complet. Il consigne que les éléments documentés sur la violence sexuelle dans les zones de la Wollega mettent en cause plus d'un acteur armé, que la principale source institutionnelle

attribue la plupart de ses cas à l'insurrection plutôt qu'à l'État, et que cela va à l'encontre de la lecture la plus simple du schéma décrit ailleurs dans ce rapport.

FILM AAGE

AAGE FILM

Violence against women, a silent war crime

28 JANVIER 2026 • 10 MIN

Constats vérifiés par l'ONU, témoignages oculaires et rapports institutionnels sur les violences sexuelles contre les femmes et les filles dans la région Amhara : 657 agents de santé et 63 survivantes interrogés par les sources institutionnelles dont s'inspire le film, et plus de 200 cas documentés depuis juillet 2024. Il s'ouvre sur un constat de l'ONU de la même année : le viol utilisé comme arme de guerre, systématique et planifié. Matériel que nous avons produit, et non vérification indépendante.

Comment nous le savons

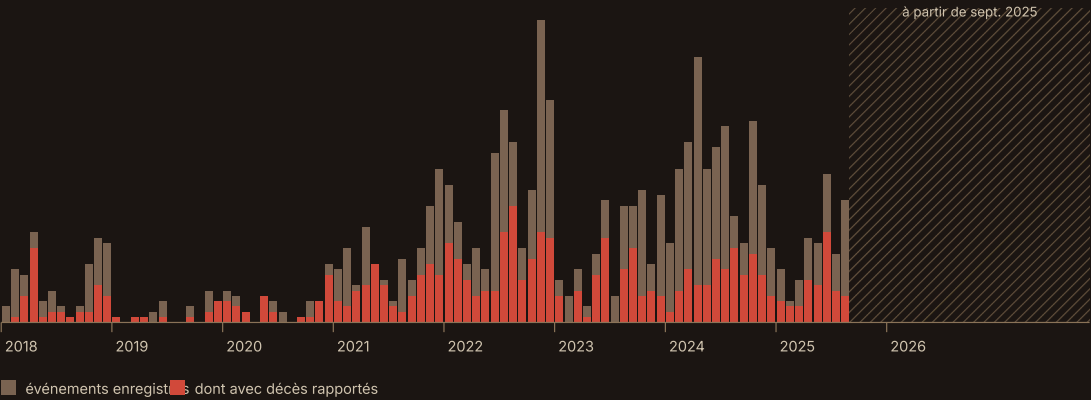
D'où vient chaque chiffre, ce qui est contesté, ce que nous ne pouvons pas encore démontrer, et toutes les sources de ce rapport.

ENVIRON 11 MINUTES

ÉLÉMENTS GRADÉS V 0 • D 2 • C 5 • R 5

LE REGISTRE, MOIS PAR MOIS

Ce que contient la base de données, et où elle s'arrête



Événements enregistrés chaque mois dans les quatre zones, export ACLED du 3 septembre 2026. L'export s'arrête en août 2025. La bande hachurée n'est pas une période d'accalmie : c'est une période que la base de données ne couvre pas.

Un massacre, cinq décomptes

4 646 décès (plancher)

[45] Zones de Wollega (ACLED, toutes parties, 2018–août 2025 ; export du 3 sept. 2026)

1 997 décès rapportés (plancher)

[46] Zones de Wollega (ACLED, événements codés comme violences contre les civils, même export)

au moins 1 566

Civils amhara, Oromia, 2022 (AAA)

[47] 1 106 tués ; l'État responsable d'environ 70 %

Amhara + Oromia, 2023 (HCDH)

[48] Ces chiffres ne sont pas additifs. Ils couvrent des territoires, des périodes, des acteurs et des méthodes différents : les deux premiers sont notre calcul à partir d'un export ACLED pour les quatre zones de la Wollega ; le troisième est le décompte d'une organisation de plaidoyer pour l'ensemble de l'Oromia sur une année ; le quatrième est un chiffre des Nations unies pour deux régions. Ils sont placés côte à côte pour montrer ce que voit chaque instrument, non pour être additionnés.

Aucun

événement pour le massacre dans notre export ACLED (3 sept. 2026)

vs

400–554

d'environ 400 (HRW) à 554 (AAA, liste nominative)

[49] Les mêmes huit heures à Tole, en juin 2022 : notre export ACLED ne contient aucun événement les concernant ; HRW, Amnesty et l'AAA comptent entre environ 400 et 554 morts.

[50] Combien sont morts ? Il n'existe pas de réponse unique honnête. Pour les zones de la Wollega en particulier, ACLED enregistre 4 646 décès toutes parties confondues entre 2018 et août 2025, et il s'agit d'un plancher. Un seul massacre le montre : pour Tole, quatre sources donnent quatre décomptes très différents, et notre export ACLED ne contient aucun événement le concernant.

SOURCE	BILAN	NOTE
ACLED	aucun dans l'export	aucun événement pour le massacre dans l'export ; les entrées de Gimbi correspondent à une opération militaire codée à 5 décès par jour
HRW	~400	
Amnesty International	450	
Amhara Association of America	554	mise à jour du 3 juil. 2022, 455 nommés ; son premier décompte, le 23 juin, était de 503
GPE	1551	projeté à 3 000

[51] Notre export de la principale base de données mondiale sur les conflits ne contient aucun événement pour ce massacre, et les sources de plaidoyer rapportent des chiffres sensiblement plus élevés que les enquêtes portant sur l'incident lui-même. Les éléments disponibles ne permettent pas de dire lequel des chiffres les plus élevés, le cas échéant, correspond au bilan réel. Les sources sérieuses qui se corroborent indépendamment convergent vers une fourchette défendable de quatre cents à cinq cent cinquante.

Le Tigray a fait l'objet d'une étude de mortalité. La Wollega n'en a connu aucune.

[52] La sous-évaluation n'est pas propre à Tole, et elle peut être mesurée par rapport à un conflit que le monde a étudié. Pour la guerre dans le nord de l'Éthiopie, ACLED a enregistré 9 861 décès rapportés au Tigray, en Afar et en Amhara entre novembre 2020 et janvier 2023, tandis qu'une étude évaluée par les pairs dirigée depuis la London School of Hygiene & Tropical Medicine a estimé à plus de 102 000 les décès parmi les personnes âgées de quinze ans et plus au Tigray sur la période de guerre de novembre 2020 à novembre 2022. Sur les 310 décès de la période de guerre figurant dans l'échantillon propre à cette étude, 224 — 72,3 pour cent — ont été causés par une blessure intentionnelle. Les deux chiffres ne constituent pas un rapport : le codage d'événements compte les décès liés à des incidents rapportés, tandis qu'une étude en population estime la surmortalité, y compris des décès qu'aucun incident ne peut porter à lui seul. Ce que la comparaison établit, c'est un problème de mesure, non un multiplicateur. Sur le seul conflit éthiopien où les deux instruments ont été appliqués, ils ont divergé d'un ordre de grandeur. Aucune étude de mortalité comparable n'a jamais été menée pour les zones de la Wollega.

L'asymétrie que décrit ce rapport n'est donc pas seulement une asymétrie d'attention, mais de mesure : le Tigray a fait l'objet d'une étude de mortalité publiée ; la Wollega, non. Et la méthode importe ici dans un sens qui joue dans les deux directions. Cette étude était une enquête en ligne auprès de la diaspora tigréenne, standardisée selon la résidence et la richesse pour atténuer le biais de sélection — un instrument de diaspora, du type que ce rapport traite avec prudence par ailleurs. Elle a néanmoins été conçue, évaluée par les pairs et publiée. **Ce qui signifie qu'elle est répliquable.** La même méthode pourrait être appliquée à la diaspora amhara pour les zones de la Wollega, à un coût modeste, et elle figure parmi les demandes de ce rapport : non seulement que quelqu'un vienne voir, mais que l'unique instrument déjà accepté pour un conflit éthiopien comparable soit appliqué à celui-ci. L'AAGE cherche un partenaire académique pour la mener. Le chiffre de 4 646, et les 1997 qu'il contient tirés d'événements codés comme violences contre les civils, doivent être lus en conséquence, comme le plancher que peut voir un instrument partiel, et non comme une estimation du nombre de morts.

Sources : ACLED, décès rapportés pour le nord de l'Éthiopie, novembre 2020 à janvier 2023 ; London School of Hygiene & Tropical Medicine ; McGowan, Cassidy-Seyoum, Ekoriko, Alhaffar, Cassini, Palmer, Warsame and Checchi, "Conflict-attributable mortality in Tigray Region, Ethiopia", *Population Health Metrics* 23:19 (2025), DOI 10.1186/s12963-025-00380-2. Citations directes à joindre avant publication.

- [53] L'écart entre ce qu'enregistre une base de données sur les conflits et ce qui s'est produit n'est pas une découverte de ce rapport. C'est un problème documenté et quantifié dans la littérature évaluée par les pairs sur la mesure des conflits, et les chiffres tirés d'autres guerres donnent une idée de son ampleur. En confrontant les données géoréférencées de l'UCDP aux rapports d'activité militaire des États-Unis pour l'Afghanistan, Weidmann a constaté que seuls 53 pour cent des événements figuraient dans les deux ; dans une étude ultérieure portant sur 2008, **seuls 28,5 pour cent des événements meurtriers initiés par des insurgés avaient été rapportés, même une seule fois, dans les médias internationaux**. Pour la Colombie, Guzmán, Guberek et Price ont estimé, par estimation à systèmes multiples, que dans certains lieux et certaines périodes jusqu'à 30 pour cent des meurtres de syndicalistes n'étaient consignés par aucun des jeux de données de suivi — alors même que les syndicats, les organisations de défense des droits et le gouvernement comptaient tous. Une enquête de 2026 auprès des codeurs de l'UCDP eux-mêmes a révélé qu'ils estiment eux-mêmes que les décomptes de décès sont sous-déclarés, et que le taux de sous-déclaration diminue de façon non linéaire à mesure que croît la taille d'un incident — autrement dit, les meurtres de petite ampleur et en zone reculée sont ceux qui risquent le plus d'être manqués.
- [54] Deux traits de cette littérature concernent directement la Wollega. Des règles de codage qui exigent un acteur nommé, un lieu confirmé et une date précise écartent systématiquement les incidents survenus dans des zones où les communications sont coupées et où les enquêteurs ne peuvent pas se rendre — les conditions que ce rapport documente. Et cette même littérature identifie un *biais étatique* : les meurtres attribués aux forces de l'État ont plus de chances de ne pas être consignés que ceux attribués aux insurgés, car les sources qui parviennent aux codeurs sont celles que l'État ne réprime pas.

Weidmann, N. B. (2015) "On the Accuracy of Media-based Conflict Event Data", *Journal of Conflict Resolution* 59(6): 1129–1149. doi.org/10.1177/0022002714530431

Weidmann, N. (2016) "A Closer Look at Reporting Bias in Conflict Event Data", *American Journal of Political Science* 60(1): 206–218. doi.org/10.1111/ajps.12196

Vesco, P., Randahl, D., Hegre, H., Höglbladh, S. & Yilmaz, M. C. (2026) "The Underreported Death Toll of Wars: A Probabilistic Reassessment from a Survey with UCDP Coders", *Journal of Conflict Resolution*. doi.org/10.1177/00220027261423826

Öberg, M. & Yilmaz, M. C. (2025) "Measurement Issues in Conflict Event Data", *Research & Politics*. doi.org/10.1177/20531680251362440

Davenport, C. & Ball, P. (2002) "Views to a Kill: Exploring the Implications of Source Selection in the Case of Guatemalan State Terror", *Journal of Conflict Resolution* 46(3): 427–450. doi.org/10.1177/0022002702046003005

CE QUE LA BASE DE DONNÉES COMPTE, ET CE QU'ELLE NE PEUT PAS COMPTER

- [55] Un mot sur ces chiffres, car ils ne correspondront pas à tous les chiffres publiés ailleurs. ACLED construit son registre à partir d'événements rapportés : un incident entre dans la base lorsqu'une source le décrit, avec une date, un lieu et un décompte. Cette méthode est transparente et reproductible, et elle est aussi bornée par ce que les reporters ont pu atteindre. Là où les routes étaient coupées et les lignes téléphoniques hors service, c'est-à-dire précisément là où se sont produits les pires jours, moins d'événements ont été enregistrés, et non moins de personnes tuées.

DEUX CHIFFRES, ET POURQUOI NOUS NOUS APPUYONS SUR LE PLUS PETIT

- [56] Deux chiffres découlent de ce registre, et ils ne sont pas interchangeables. Le premier, 4 646, compte toutes les personnes tuées dans les quatre zones de la Wollega entre 2018 et août 2025, combattants et civils confondus. Le second, 1 997, ne compte que les décès de civils rapportés dans des événements qu'ACLED code comme violences contre les civils, hors de tout combat. Le second est le chiffre sur lequel s'appuie ce rapport, et il est délibérément le plus petit des deux : c'est celui auquel on ne peut pas répondre en disant que la plupart des morts étaient des combattants.
- [57] Et un troisième point, par honnêteté. La même requête effectuée un an plus tôt avait donné 5 728 pour le premier chiffre. ACLED révisé ses registres à mesure que les sources sont réexaminées, de sorte que la même question posée deux fois donne deux réponses. Nous publions la date de l'export avec le chiffre, et nous retenons le nombre le plus bas, le plus actuel.

FIGURE III

Cinq décomptes, cinq instruments

Ces chiffres ne se contredisent pas. Ils mesurent des populations différentes, sur des zones différentes, à des périodes différentes, avec des méthodes différentes. Mis côte à côte, ils montrent que personne n’a jamais été mandaté pour compter Wollega dans son ensemble.

SOURCE ET MÉTHODE	CE QUI EST COMPTÉ	CHIFFRE	STATUT
ACLEDÉvénements codés à partir des médias. Export du 3 septembre 2026.	Tous les décès liés au conflit, toutes parties confondues, quatre zones de Wollega, de 2018 à août 2025	4 646	PLANCHER ENREGISTRÉ
ACLEDMême export, une seule catégorie d'événements.	Événements codés comme violences contre les civils, hors combats, même zone et même période	1 997	PLANCHER ENREGISTRÉ
Registre de l'AAGEIdentification nominative, entrée par entrée.	Personnes identifiées nommément, sur l'ensemble des sites de massacre documentés	1 426	NOTE MÉTHODOLOGIQUE EN ATTENTE
Amhara Association of AmericaDocumentation de plaidoyer.	Civils amhara, l'ensemble de l'Oromia, année 2022 seulement	1 566+	CORROBORÉ EN PARTIE
HCDHRapports des Nations unies.	Personnes tuées dans les régions Amhara et Oromia réunies, année 2023 seulement	1 106	CONFIRMÉ

Deux de ces chiffres proviennent de la même source à deux dates. Un export antérieur d'ACLED, réalisé en 2025, donnait 5 728 pour la première ligne. ACLED révisé ses données rétroactivement ; une requête lancée aujourd’hui ne renvoie donc pas ce que la même requête renvoyait l’an dernier. Nous publions pour cette raison la date de l’export avec le chiffre, et nous retenons le nombre le plus bas, le nombre actuel.

L’instrument compte plus que le total. Pour la guerre dans le nord de l’Éthiopie, ACLED a recensé 9 861 décès, tandis qu’une étude évaluée par les pairs, dirigée depuis la London School of Hygiene & Tropical Medicine, a calculé plus de 102 000 décès en excès au Tigray seul, dont 72 % dus à la violence — un écart d’un ordre de grandeur entre deux instruments qui ne mesurent pas la même chose. Le codage d’événements compte les décès liés à des incidents rapportés ; une étude en population estime la surmortalité, y compris des décès qu’aucun incident isolé ne peut porter. Les deux ne sont pas un ratio. Ce que la comparaison établit, c’est un problème de mesure, sur le seul conflit éthiopien où les deux instruments ont été appliqués. Aucune étude de ce type n’a jamais été menée pour Wollega. Chacun des chiffres ci-dessus est donc un plancher, et l’écart entre eux n’est pas un différend sur les faits. C’est la forme d’une enquête qui n’a pas eu lieu.

Sources : ACLED, export du 3 septembre 2026, quatre zones de Wollega ; registre nominatif de l'AAGE ; Amhara Association of America ; HCDH des Nations unies ; la London School of Hygiene & Tropical Medicine; McGowan, Cassidy-Seyoum, Ekoriko, Alhaffar, Cassini, Palmer, Warsame and Checchi (2025), DOI 10.1186/s12963-025-00380-2. Une estimation modélisée précédemment citée ici et attribuée à l'Université de Gand a été retirée : elle n'a pu être rattachée à aucune publication précise., Population Health Metrics. Citations directes à joindre avant publication.

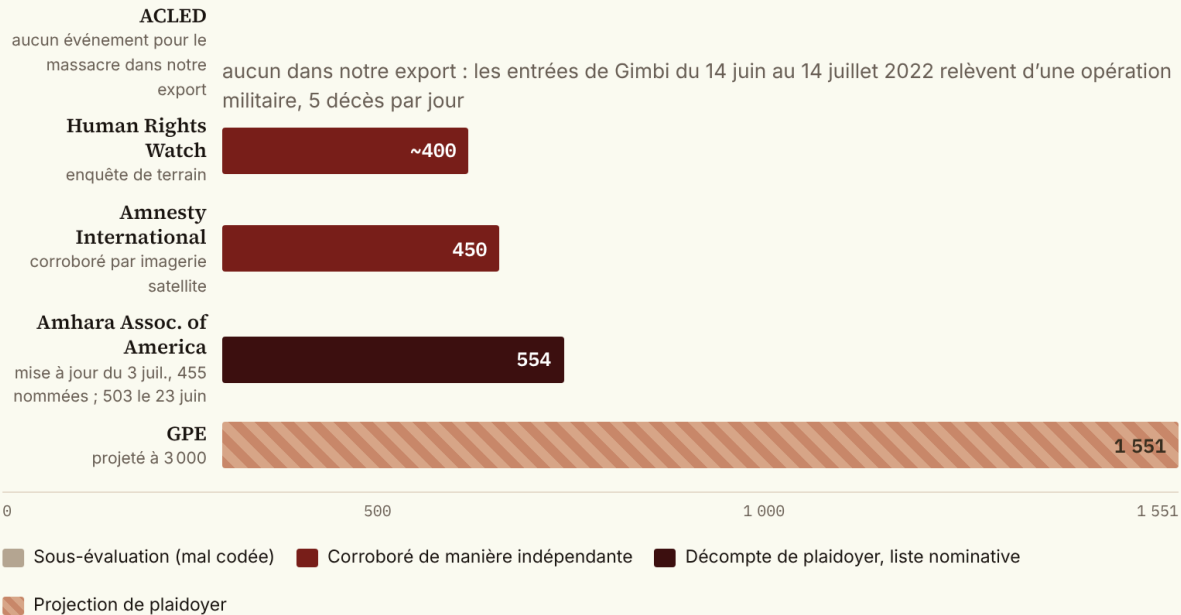
FIGURE III : CINQ DÉCOMPTES, CINQ INSTRUMENTS

[58] Figure III · cinq décomptes, cinq instruments — et pourquoi ils divergent. [Ouvrir séparément →](#)

FIGURE I

Un massacre, quatre bilans et un écart

Bilans de décès rapportés pour un seul événement — Tole, district de Gimbi, 18 juin 2022 — selon quatre sources. La principale base de données mondiale sur les conflits ne comporte aucun événement correspondant dans notre export ; la source de plaider la plus engagée le surévalue ; les sources qui corroborent de manière indépendante convergent entre les deux.



La fourchette dans les sources est de 400–554 : environ 400 (HRW) à 554 (AAA, 455 nommées). Le « ~90 » d'ACLED n'est pas une estimation plus basse du même événement ; c'est l'événement classé à tort comme un « affrontement armé » bilatéral, et c'est ainsi qu'une base de données peut enregistrer 4 646 décès à Wollega et rester un plancher. Lire le milieu corroboré, en nommant à la fois la sous-évaluation et la surévaluation, est toute la méthode de ce rapport.

Sources : ACLED ; Human Rights Watch ; Amnesty International ; Amhara Association of America ; Genocide Prevention in Ethiopia (GPE). Les bilans sont ceux rapportés par les sources citées ; la fourchette reflète l'écart entre elles, et non un total unique confirmé. Le Global Centre for the Responsibility to Protect, qui a rapporté de façon indépendante en juin 2022, donnait une fourchette de 260 à plus de 500.

FIGURE I : BILANS RAPPORTÉS DU MASSACRE DE TOLE SELON QUATRE SOURCES

[59] Figure I · le même événement, compté de quatre façons, et absent de notre export ACLED. [Ouvrir séparément →](#)

Une asymétrie structurelle

CINQ INCIDENTS : CE QUI EST ÉTABLI SUR LES VICTIMES, SUR LES AUTEURS ET SUR LA PROTECTION				
INCIDENT	DÉCÈS DE CIVILS	IDENTITÉ DES VICTIMES	ATTRIBUTION	DÉFAILLANCE DE PROTECTION

Gawa Qanqa, nov. 2020	32–54	Amhara (Amnesty, EHRC)	Groupe armés non identifiés (HRW) ; OLA (gouvernement)	Rapporté : les forces gouvernementales sont parties la veille, selon des survivants cités par Amnesty ; l'EHRC a demandé pourquoi (Amnesty, EHRC)
Gida Kiremu, août 2021	~150	Amhara (EHRC)	OLA (EHRC) ; contesté	Non documenté
Tole, juin 2022	400–554	Amhara (HRW, Amnesty, AAA)	Groupe armé non identifié (HRW) ; OLA allégué par les autorités, démenti par l'OLA	Rapporté : les forces ne sont pas intervenues pendant environ cinq heures (neuf témoins, Amnesty) ; des habitants ont dit à HRW qu'elles étaient parties la veille ; Gimbi se trouve à 49 km (Amnesty)
Hawa Gelan, juil. 2022	150–308	Amhara (EHRC)	OLA (EHRC, gouvernement) ; démenti par l'OLA, qui met en cause des milices gouvernementales	Pas clairement établi
Gida Ayana, août 2026	68+ identifiées nommément	Majoritairement amhara et orthodoxes ; également des tigrignophones et des musulmans (AAA)	Forces régionales et milices alliées (AAA) ; contesté	Rapporté , pas encore vérifié

[60] Le schéma que ce tableau rend visible est celui sur lequel repose ce rapport : **les éléments attestant le préjudice subi par les civils sont systématiquement plus solides que ceux concernant l'attribution aux auteurs, et les éléments attestant la défaillance de protection, lorsqu'ils existent, proviennent des mêmes enquêtes indépendantes qui ont documenté le préjudice.**

[61] Les chiffres sont l'effet, non la cause. En Wollega, une minorité amhara vit dans des villages dispersés, identifiable et facile à isoler, sans moyens de défense reconnus. Face à elle se dresse une convergence de forces armées : l'insurrection d'un côté, les organes de l'État de l'autre, les forces spéciales de l'Oromia, l'armée fédérale et, plus récemment, les unités connues sous le nom de Geda Commandos. Amnesty (à Gawa Qanqa) et Human Rights Watch (à Tole) ont rapporté, à partir de témoignages de survivants et d'habitants, que les forces chargées de la protection étaient parties dans les heures ou les jours précédant l'attaque ; à Tole, Human Rights Watch ajoute que les forces gouvernementales ne sont arrivées qu'après le départ des assaillants. Des habitants cités par BBC Amharic rapportent un retrait similaire à Gida Ayana avant l'attaque du 23 décembre 2025 ; il reste non vérifié. Ce schéma ne se limite pas à ces zones. Une enquête de The Africa Report avec Ethiopia Insight, publiée en janvier 2021, a constaté que, lors des violences du 30 juin 2020 à Batu, en Oromia, les forces de sécurité s'étaient mises en retrait pendant que les attaques se poursuivaient ; le maire de la ville a ensuite été destitué, et l'enquête n'a trouvé

aucun élément indiquant qu'il ait été arrêté ou fait l'objet d'une enquête. Il s'agit de l'Oromia en 2020, non de la Wollega, et nous n'en comptons rien. Cela concerne ce rapport pour une seule raison : une destitution sans enquête est la forme administrative de l'impunité décrite dans ces pages, et elle est documentée plutôt qu'alléguée.

FILM AAGE

AAGE FILM

Drone over Amhara

2 NOVEMBRE 2025 · 6 MIN 29 S

Comment les frappes aériennes sont documentées et comment les civils sont comptés, à partir de l'[Amhara Drone Strike Monitor](#) : 190 incidents documentés individuellement, avec 1 210 civils tués dans les 108 qui comportent des données de victimes et 470 blessés dans 63, 44 incidents visant des écoles et cinq des établissements de santé, chaque incident avec sa source (jeu de données du Monitor, 15 octobre 2026). Dans le même conflit, contre la même population, par le même État. Matériel que nous avons produit, et non vérification indépendante.

- [62] Les meurtres ont lieu, enfin, dans l'impunité : aucune poursuite, des communications coupées le jour même, des enquêteurs empêchés d'accéder au terrain.
- [63] L'asymétrie n'est pas seulement physique. Des habitants déplacés du woreda de Kiramu, réfugiés dans la région Amhara, ont déclaré à Addis Standard que des responsables de l'Oromia les avaient menacés de confisquer les terres qu'ils ont fuies. Plus de 660 000 personnes étaient, début 2025, hébergées sur 31 sites dans la région Amhara précisément en raison de ce déplacement.

Une population minoritaire, désarmée, dont les forces de protection se sont retirées avant les attaques, frappée par des forces qu'aucun organisme indépendant n'a pu contredire. Nous ne demandons pas que les morts soient additionnés. Nous demandons qu'un mécanisme soit vu.

AAGE.

De combien de personnes parlons-nous

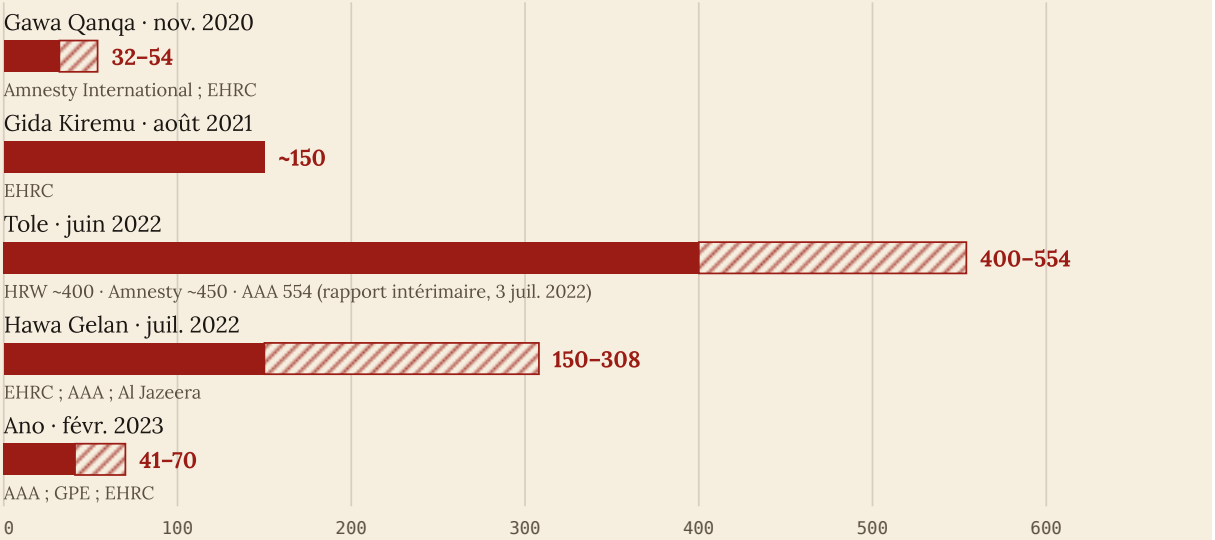
- [64] Affirmer un effacement, c'est affirmer quelque chose sur une population, et ce rapport a jusqu'ici compté des morts sans dire combien de personnes se trouvaient là au départ. Le dernier recensement éthiopien complet date de 2007. Son tableau ethnique pour la région Oromia donne ce qui suit pour les quatre zones de la Wollega.

ZONE	POPULATION, 2007	AMHARA	AMHARA, EN CHIFFRES
Wollega de l'Ouest	1,350,415	1.16%	15,708
Wollega de l'Est	1,213,503	10.89%	132,171
Kellem Wollega	797,666	5.13%	40,910
Horo Guduru Wollega	570,040	13.34%	76,042
Quatre zones	3,931,624	6.74%	264,831

[65] **Source, et une correction.** Agence centrale de la statistique d'Éthiopie, *Population and Housing Census 2007, Oromiya Region, Part I*, tableau 3.1, [publié par la CSA et archivé dans la World Bank Microdata Library](#). Ces chiffres ont été relevés dans ce tableau. Certaines compilations secondaires donnent pour la part des Amhara dans la Horo Guduru Wollega 6,34 pour cent ; le tableau du recensement donne 13,34 pour cent, et c'est ce chiffre qui est retenu ici.

[66] Voilà le dénominateur, et il rend un test possible. ACLED a enregistré 1997 décès rapportés dans des événements codés comme violences contre les civils dans ces zones entre 2018 et août 2025. Il n'enregistre pas l'appartenance ethnique des morts, de sorte que ce chiffre couvre les civils de toutes les communautés. **Si ces décès s'étaient répartis proportionnellement à la population, environ 135 d'entre eux auraient été amhara.**

Cinq incidents : la fourchette de chaque bilan, selon les sources



Plein : le chiffre le plus bas sourcé. Hachuré : l'écart jusqu'au chiffre le plus haut sourcé. Ce sont des planchers, pas des estimations ; les sources sont nommées sous chaque barre.

UN TEST DE PROPORTIONNALITÉ, NON UN TAUX DE MORTALITÉ – QUATRE ZONES DE LA WOLLEGA, PARTS EN 2007

Si les décès étaient proportionnels

Les Amhara représentent 6,74 % de la population



135

Documentés dans cinq incidents

Amnesty, HRW, la commission étatique, presse internationale



773-1 136

La barre supérieure ne compte que cinq incidents, sur un schéma s'étendant sur huit ans et 1997 décès de civils enregistrés. Les barres sont tracées à l'échelle par rapport au chiffre le plus élevé.

[67] Cinq incidents seuls dépassent ce chiffre de plusieurs fois, et ce sont les cinq documentés non par des organisations de plaidoyer mais par Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission éthiopienne des droits de l'homme et la presse internationale : Gawa Qanqa (32-54), Gida Kiremu (environ 150), Tole (400-554), Hawa Gelan (150-308) et Ano (41-70). **Entre 773 et 1136 civils amhara, dans cinq incidents, contre une attente proportionnelle de 135 sur l'ensemble de la période.** Cela représente un facteur d'environ six à huit, et il est établi sans recours au registre nominatif ni à aucune source qui documenterait les victimes amhara de manière sélective.

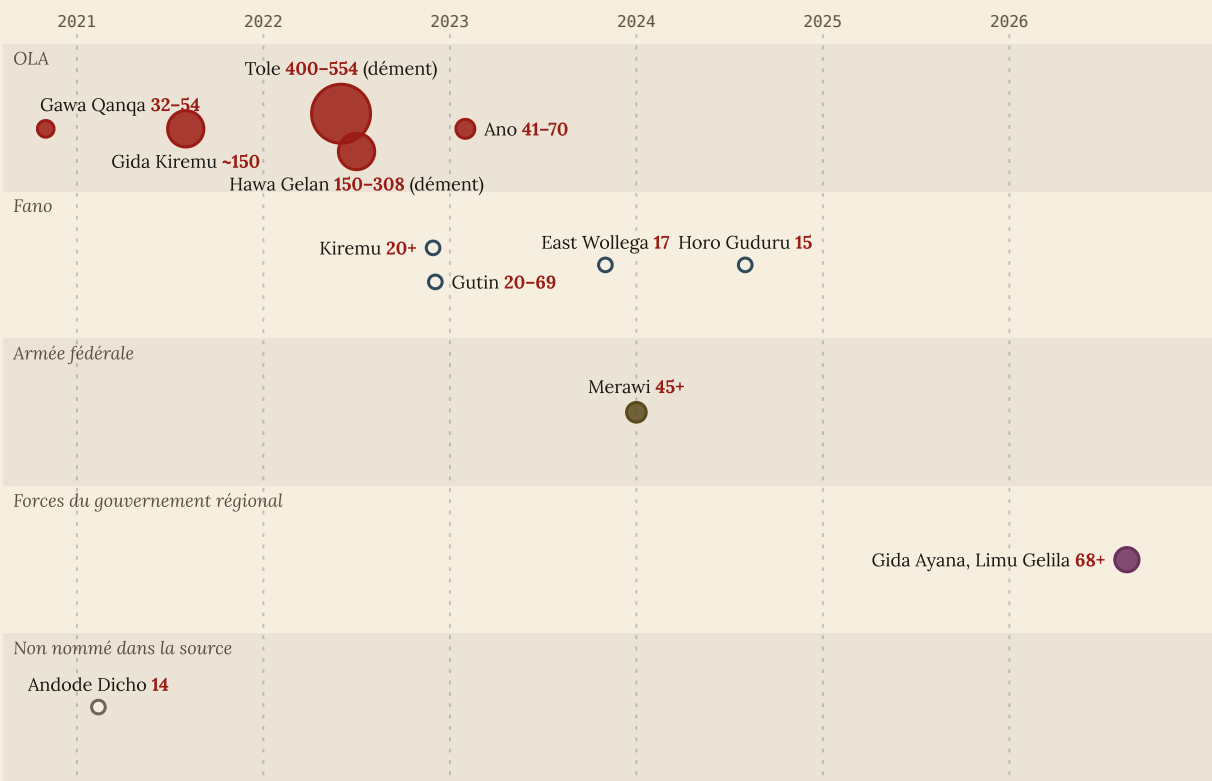
[68] Un incident pousse le raisonnement plus loin. Tole se trouve dans le district de Gimbi, en Wollega de l'Ouest — la zone où la population amhara est la plus faible des quatre, 15 708 personnes en 2007. Entre 400 et 554 y ont été tués en une seule matinée, le 18 juin 2022. **En tenant compte largement de la croissance démographique des quinze années écoulées depuis le recensement, cela représente entre deux et trois et demi pour cent de l'ensemble de la population amhara de la zone, tués en huit heures.** Même en tenant compte de la croissance démographique, de victimes qui pourraient venir d'au-delà du district et de l'ancienneté du recensement, le bilan rapporté est élevé par rapport à la population amhara de la zone en 2007. Un taux de mortalité ne peut toutefois pas encore être calculé : c'est la question ouverte 3.

[69] **Ce que ce calcul ne peut pas faire.** Le recensement a dix-neuf ans et l'Éthiopie n'en a tenu aucun depuis, ce qui fait partie de ce que décrit ce rapport : la population de ces zones n'a pas été comptée pendant la période où elle était tuée et déplacée. Les limites des zones ont été redessinées entre les recensements de 1994 et de 2007, de sorte qu'aucune comparaison propre avec 1994 n'est disponible. Les déplacements, à l'échelle enregistrée ici, ont modifié le dénominateur au cours de la période elle-même. Et le chiffre de 1997 compte des civils de toutes les communautés, de sorte que la comparaison établit une disproportion et non un taux de mortalité pour un groupe particulier. Cette section donne des ordres de grandeur et non des taux.

Attribution, dans les deux sens

[70] Le plus solide des arguments contre ce rapport n'est pas que les meurtres n'auraient pas eu lieu. C'est qu'ils ne sont montrés que dans une seule direction. Cet argument est formulé sous une forme évaluée par les pairs : une étude parue dans le *Journal of Oromo Studies* (2026) documente des meurtres de civils oromo dans ces mêmes zones attribués à Fano, le mouvement armé amhara, et les situe dans ce qu'elle appelle une revendication expansionniste d'une Grande Amhara sur le Wollega. Nous en donnons le lien, et nous présentons les incidents côte à côte plutôt que d'y répondre dans l'abstrait.

Qui les sources désignent, incident par incident, 2020–2026



Un repère par ligne du tableau ci-dessous. La position est la date ; la ligne est l'acteur que la source désigne, et « non nommé » est une ligne à part. La surface suit le chiffre le plus bas sourcé. Plein : gradé Documenté ou Corroboré. Anneau vide : gradé Rapporté.

DATE	LIEU	VICTIMES	ATTRIBUÉ À	ATTRIBUÉ PAR	NIVEAU
nov. 2020	Gawa Qanqa, West Wollega	32-54 civils amhara	OLA	Amnesty International ; EHRC	C
13 févr. 2021	Andode Dicho, Ali, Dooro Oborra	14 civils	Non nommé dans la source	Journal of Oromo Studies, d'après un entretien	R

août 2021	Gida Kiremu, East Wollega	~150 civils amhara	OLA	EHRC	D
juin 2022	Tole, district de Gimbi	400–554 civils amhara	OLA (dément)	HRW ; Amnesty International ; AAA (554, rapport intermédiaire du 3 juillet 2022)	C
juil. 2022	Hawa Gelan, Kellem Wollega	150–308 civils amhara	OLA (dément ; l'OLA désigne des milices gouvernementales)	EHRC ; AAA ; Al Jazeera	C
29 nov. 2022	District de Kiremu	20+ civils	Fano	Journal of Oromo Studies, d'après un entretien	R
3 déc. 2022	Gutin, Gida Ayana	De 20 à 69 civils oromo, selon la source. Le <u>Journal of Oromo Studies</u> fait état de 69 le 3 décembre ; l'organisation de plaidoyer oromo OLLAA fait état de 20 le 4 décembre. Le président de l'Université de Wollega a déclaré publiquement que huit de ses proches figuraient parmi les morts.	Fano	Journal of Oromo Studies, d'après un entretien	R
févr. 2023	Ano, East Wollega	41–70 civils amhara	OLA	AAA ; GPE ; EHRC	C
nov. 2023	East Wollega	17 civils oromo	Fano	Addis Standard	R
janv. 2024	Merawi, région Amhara	45+ civils amhara	Armée fédérale	EHRC ; HRW, via Al Jazeera	C
août 2024	Horo Guduru Wollega	15 civils	Fano	Addis Standard	R
18–29 août 2026	Andode, Mender 22, Mender 3 et Anger-Gutin (Gida Ayana et Limu Gelila)	68+ civils, en majorité amhara et orthodoxes, ainsi que des personnes de langue tigrigna et des musulmans	Forces affiliées au gouvernement régional	AAA, préliminaire	D

^[71] **Gutin apparaît deux fois dans ce tableau.** Un rapport qui ne le nommerait qu'une fois n'en décrirait que la moitié. Et une revendication territoriale avancée par un mouvement armé, qu'elle soit réelle ou non, ne supprime pas la protection due aux civils : les civils oromo qui auraient été tués à Gutin par Fano en décembre 2022 (de 20 à 69 selon la source), dont la famille du président de l'Université de Wollega, et les civils amhara qui auraient été tués au même endroit par des forces affiliées au gouvernement en août 2026, ont droit à la même enquête. C'est aussi le lieu où des familles amhara originaires du Wollo ont été réinstallées en 1971.

[72] Un troisième type de source se rapporte à tout cela, et les lecteurs européens doivent savoir qu'il existe : les informations sur les pays d'origine sur lesquelles s'appuient leurs propres administrations de l'asile. L'Organisation norvégienne pour les demandeurs d'asile, dans son rapport de janvier 2025 sur l'Oromia, décrit un appareil de sécurité informel fonctionnant parallèlement à l'appareil officiel, ainsi que des arrestations arbitraires, des disparitions et des exécutions extrajudiciaires généralisées. Le Commissaire général belge aux réfugiés, dans sa fiche pays actualisée en 2025, recense 780 incidents en Oromia entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2025. Aucun des deux n'est écrit pour l'une ou l'autre des parties à ce conflit ; tous deux sont écrits pour des fonctionnaires qui doivent décider si une personne peut être renvoyée en sécurité. C'est un critère de prudence auquel ce rapport accepte volontiers d'être mesuré.

[73] Deux choses doivent figurer à côté de ce tableau. Le Journal of Oromo Studies affirme qu'en 2023 l'Institut européen pour la paix a retiré un rapport attribuant à l'OLA des violences au Wollega, a reconnu des failles méthodologiques et a présenté ses excuses au groupe. Nous n'avons trouvé aucune trace indépendante de ce retrait, et la revue est partie prenante au débat ; sur l'échelle propre à ce rapport, l'affirmation se situe au niveau *rapporté*, d'une source unique non indépendante. Si elle est exacte, elle va à l'encontre de plusieurs attributions que ce rapport reproduit d'après d'autres sources, et les lecteurs doivent la pondérer en conséquence. Et le général de brigade Kemal Gelchu, ancien chef du Bureau de la sécurité de l'État régional d'Oromia, a déclaré que l'État avait formé une unité, Gaachana Sirnaa, chargée de se faire passer pour l'OLA ; la commission étatique des droits de l'homme a elle-même écarté certaines attributions d'atrocités à l'OLA. Cette affirmation vient d'une source oromo qui argumente contre ce rapport, et elle appuie la seconde de ses conclusions plutôt qu'elle ne la contredit.

[74] Les deux camps nient. L'OLA nie les attaques qui lui sont attribuées à Tole et à Hawa Gelan et désigne à la place des milices gouvernementales. Après une attaque contre Abe Dongoro, à Horo Guduru, en août 2025, que des habitants et un membre du Parlement ont attribuée à Fano, la direction locale de Fano a nié que des forces placées sous son commandement y aient participé, déclarant que les assaillants "could be individuals wearing Fano uniforms and former militia members who previously collaborated with security forces". Nous consignons les deux démentis dans les mêmes termes, et ne tranchons ni l'un ni l'autre.

[75] Le tableau ne montre pas l'intention, et n'a pas vocation à le faire. Il montre que l'attribution, dans ces zones, est contestée incident par incident, que plus d'un acteur armé a été accusé de manière crédible, y compris l'armée fédérale contre des civils amhara à Merawi, et qu'aucun mécanisme indépendant n'a statué sur aucun de ces cas. C'est cette situation à laquelle ce rapport demande qu'il soit mis fin. C'est aussi la raison pour laquelle ce rapport compte des civils plutôt que des camps.

LE CONTRE-RÉCIT DOCUMENTÉ, EN UN SEUL ENDROIT

[76] Plusieurs positions vont à l'encontre de ce rapport, et elles apparaissent à différents endroits de celui-ci. Elles sont réunies ici afin qu'un lecteur puisse les peser ensemble plutôt que de les rencontrer une à une.

LA REVENDICATION TERRITORIALE

Que les mouvements armés amhara, dont Fano, poursuivent une Grande Amhara qui rattacherait des parties du Wollega à la région Amhara, et que la violence est indissociable de ce projet. [Journal of Oromo Studies](#), 2026 ; [Addis Standard](#), mars 2025.

L'HISTOIRE DU PEUPEMENT

Que la présence amhara dans ces zones est le produit d'une réinstallation organisée par l'État sous l'empire et le Derg, suivie d'une importante migration non encadrée dans les années 1990, et que les résidents oromo sont ceux qui ont été dépossédés. [Addis Standard](#), s'appuyant sur Tesfaye Tafesse et Feleke Habtamu.

ATTAQUES CONTRE DES CIVILS OROMO

Que Fano et des milices amhara locales ont tué des civils oromo dans ces mêmes zones — à Gutin en décembre 2022, à Kiremu, à Abe Dongoro — et que ces cas sont sous-enregistrés parce que les organisations de suivi documentent des victimes amhara. [Journal of Oromo Studies](#) ; [OLLAA](#) ; [Addis Standard](#). Ce rapport reproduit ces incidents dans son tableau d'attribution.

L'ALLÉGATION D'USURPATION D'IDENTITÉ

Que certains meurtres attribués à l'OLA ont été commis par des groupes se faisant passer pour elle — la formation de Fekade Abdisa, le Gaachana Sirnaa — et que l'État a intérêt à cette attribution. [The Washington Post](#), 2023 ; le [Rift Valley Institute](#), 2023 ; le général de brigade Kemal Gelchu, cité dans le [Journal of Oromo Studies](#).

LES DÉMENTIS DE L'OLA

Que l'OLA n'a pas mené les attaques de Tole ni de Hawa Gelan, et que des milices alliées au gouvernement l'ont fait. [Son porte-parole, juillet 2022](#) ; répété depuis.

LE RAPPORT RETIRÉ

Que l'Institut européen pour la paix a retiré un rapport attribuant des violences à l'OLA et a présenté ses excuses. Rapporté par le [Journal of Oromo Studies](#) ; aucune trace indépendante localisée.

[77] Ce que ce rapport fait de ces positions est indiqué là où chacune se présente. En résumé : il reproduit les incidents attribués à des forces amhara ; il renvoie la revendication territoriale à sa source sans trancher ; il traite l'allégation d'usurpation d'identité comme une raison de plus pour laquelle l'attribution ne peut être établie de l'extérieur ; et il gradue chacune au niveau que permettent ses sources.

CE QUE DISENT LES MÊMES SOURCES SUR LES CIVILS OROMO

- [78] Les organisations sur lesquelles ce rapport s'appuie pour le meurtre de civils amhara documentent, dans les mêmes rapports et les mêmes zones, le meurtre de civils oromo par des forces gouvernementales. Un lecteur est en droit de disposer des deux, et cela n'affaiblit pas l'argumentation de ce rapport. Cela l'aiguise.

HUMAN RIGHTS WATCH, AOÛT 2022

L'enquête que ce rapport utilise pour Tole — environ 400 civils amhara tués en huit heures — se termine par la recommandation d'enquêtes indépendantes sur les arrestations arbitraires et les exécutions extrajudiciaires visant des communautés oromo dans l'ouest de l'Oromia, et consigne que les forces gouvernementales y ont procédé à des exécutions sommaires et coupé les communications. Le même document, les mêmes zones, des victimes des deux côtés.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2020

Beyond law enforcement a documenté au moins 39 exécutions extrajudiciaires de civils oromo dans les zones de Guji, ainsi que des éléments indiquant qu'au moins 10 000 personnes ont été détenues parce que soupçonnées de soutenir l'OLA.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN, 2023

Rapporte que les forces de sécurité ont tué au moins douze civils dans le district de Chobe, West Shewa, et note dans le même paragraphe que l'accès à l'ouest de l'Oromia était extrêmement restreint — la même contrainte que celle décrite par la Commission des Nations unies.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN, 2024

Consigne que le Koree Nageenyaa a commis des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des détentions arbitraires visant en particulier des minorités ethniques et religieuses et des opposants politiques. En avril 2024, Bate Urgessa, un important responsable politique d'opposition oromo, a été assassiné à Meki.

MERAWI, JANVIER 2024

L'armée fédérale a rassemblé des habitants dans leurs maisons, leurs commerces et dans la rue et les a exécutés sommairement : au moins 45 selon la commission d'État, plus de 50 selon l'enquête d'Amnesty corroborée par satellite, et 89 selon des articles de presse. Les victimes y étaient amhara, et l'auteur était l'État.

- [79] **Rien de tout cela ne dilue ce que ce rapport documente. Cela établit ce dont le rapport a besoin.** L'article 7 exige une attaque dirigée contre une population civile, et non contre un groupe ethnique. Ce que montrent ces sources, prises ensemble, c'est un appareil de sécurité qui tue des civils dans ces zones quelle que soit leur communauté, dans des conditions d'accès restreint qui empêchent quiconque de les compter — des Oromo à Chobe et dans les zones de Guji, des Amhara à Merawi et à Gida Ayana. Les Amhara du Wollega sont tués en nombre disproportionné, comme l'établissent les chiffres ci-dessus. Ils ne sont pas tués dans un lieu où tous les autres seraient en sécurité.

Nommés, et pas seulement comptés

^[80] Derrière chaque chiffre de ce rapport se trouve une personne qui a un nom, et un rapport qui se contente de compter risque de rendre les morts abstraits. Un registre nominatif établi parallèlement à cette enquête, à partir des documents publiés par l'Amhara Association of America et par Genocide Prevention in Ethiopia, publie 283 entrées, vérifiées une à une, dans le registre lié ci-dessous ; une compilation de travail plus large existe et sera publiée avec une note méthodologique, chaque entrée indiquant l'organisation qui a publié le nom et le document daté dans lequel il figure ; les autres attendent le même traitement, chacune rattachée à un incident daté et localisé et à une source. Un petit échantillon de ce registre plus complet, tiré d'incidents corroborés, dont tous ne figurent pas encore dans le sous-ensemble publié :

AUCUNE ENTRÉE NOMMÉE • KELLEM WOLLEGA

Le registre ne contient aucune victime nommée pour cette zone — non pas parce que la zone n'a pas été examinée, puisque la note d'Amnesty sur les violences sexuelles la couvre, mais parce qu'aucune organisation n'y a publié de noms. Hawa Gelan, son incident recensé le plus meurtrier avec 150 à 308 morts, est documenté par le nombre et non par le nom.

- **Leyla Aminu**, enceinte de six mois, et sa fille **Sofia Seyd**, 4 ans, tuées ensemble à Tole, le 18 juin 2022 (AAA ; corroboré par HRW, Amnesty).
- **Masreshaw Amare**, 42 ans, tuée à Ano, le 2 février 2023 (AAA ; corroboré par l'EHRC).
- **Guteta Zenbaba**, un voisin oromo tué à Ano alors qu'il protégeait des résidents amhara (GPE ; corrobore la liste d'Ano de l'AAA).
- **Qomos Aba Tadesse**, archiprêtre, tué au monastère d'Andode Selassie, Gida Ayana, en août 2026 (rapporté ; nommé par l'AAA parmi les vingt-trois personnes tuées à Mender 22, et non vérifié de manière indépendante).

Les noms de ce registre sont reproduits à partir de documents déjà publiés par des organisations identifiées, principalement l'Amhara Association of America et Genocide Prevention in Ethiopia. Ils n'ont pas été recueillis par nous auprès des familles, et nous n'avons pas sollicité de consentement pour leur republication. Nous ne divulguons rien que ces organisations n'aient déjà divulgué, et nous n'y ajoutons rien : le sexe et l'âge ne figurent que lorsque la source les a publiés, et les lieux sont consignés pour l'incident, non pour la personne. Aucune entrée ne situe une personne nommée à un domicile ou à un lieu de résidence.

Deux limites s'ensuivent, et nous les énonçons plutôt que de laisser entendre un examen qui n'a pas eu lieu. Les incidents les plus récents sont les plus sensibles, parce que la violence qui les entoure se poursuit, et aucune entrée de 2026 n'est publiée ici pour cette raison. Et tout proche qui souhaite le retrait d'une entrée peut écrire à contact@amharaadvocacy.eu,

et elle sera retirée sans qu'il ait à donner de motif.

[81] **Ouvrir le registre** → Deux cent quatre-vingt-trois personnes nommées à ce jour, chacune avec l'organisation qui a publié le nom et le document daté dans lequel il figure. Le registre indique aussi ce qu'il ne contient pas : sur les 283 personnes nommées, 186 sont consignées comme tuées. Rapporté aux 1997 décès de civils selon le décompte disponible le moins élevé, moins d'un décès sur dix porte ici un nom.

Comment ce rapport a été réalisé

[82] Un rapport qui demande à des institutions d'agir doit dire qui le demande, sur quelle base et avec quel intérêt. Cette section le fait.

QUI L'Amhara Advocacy Group in Europe (AAGE), association à but non lucratif enregistrée en France selon la loi de 1901, basée à Paris. Une petite équipe de membres bénévoles, dont des contributeurs chargés de la recherche, des données, de la vérification et de la traduction. **Les auteurs ne sont pas nommés, et la raison en est indiquée ici plutôt que laissée à l'inférence** : des contributeurs ont de la famille dans les zones que décrit ce rapport et dans la région Amhara, et les nommer exposerait des personnes qui n'ont pas choisi de s'y trouver associées. L'association est une personne morale enregistrée en France et répond de son contenu. Les corrections et les contestations peuvent être envoyées à contact@amharaadvocacy.eu et recevront une réponse.

INTÉRÊT DÉCLARÉ L'AAGE est une organisation de plaidoyer fondée pour documenter les violations commises contre des civils amhara et plaider pour leur protection. Elle n'est pas neutre sur la question de savoir si ces meurtres doivent cesser. Elle est responsable de l'exactitude de ce qu'elle rapporte, et c'est la seule neutralité qu'elle revendique. Amnesty International et Human Rights Watch sont aussi des organisations de plaidoyer ; la question, pour un lecteur, n'est pas de savoir si une organisation a une position, mais si sa méthode résiste à l'examen.

ACCÈS AU TERRAIN Aucun. Aucun chercheur de ce rapport n'est entré dans les zones du Wollega. Tout ce qui figure ici provient de documents publiés, de jeux de données que nous avons interrogés nous-mêmes, et de matériaux fournis par des réseaux de la diaspora dont le positionnement est indiqué là où il importe. C'est une limite de ce rapport, et c'en est aussi le sujet : aucun organisme indépendant n'a eu cet accès non plus.

PÉRIODE DE RECHERCHE Sources publiées entre 1994 et septembre 2026 ; l'extraction ACLED a été effectuée le 3 septembre 2026 ; l'incident le plus récent documenté nommément est daté du 29 août 2026, et le plus récent rapporté, du début de septembre 2026.

FINANCEMENT L'AAGE n'a reçu aucune subvention publique, aucun financement institutionnel et aucun financement extérieur d'aucune sorte. Elle ne détient aucun compte bancaire.

Ce rapport a été produit entièrement par des bénévoles, sur leur temps personnel et à leurs frais. **Aucun bailleur de fonds n'en a commandé, vu ni relu le contenu, parce qu'il n'y a pas de bailleur de fonds.**

COMMENT LES DEUX CHIFFRES ACLED ONT ÉTÉ OBTENUS

[83] Deux nombres de ce rapport — 4 646 et 1997 — sont notre propre calcul et non un constat publié, et ils portent une plus grande part de l'argumentation que tous les autres. Un lecteur est en droit de les reproduire. Voici la requête.

Jeu de données	Armed Conflict Location & Event Data Project, consulté en vertu d'une licence de recherche accordée à l'AAGE.
Extraction effectuée	3 septembre 2026.
Géographie	Quatre unités administratives de deuxième niveau de la région Oromia : East Wollega, West Wollega, Kellem Wollega, Horo Guduru Wollega.
Fenêtre demandée	Du 1er janvier 2018 à la date de l'extraction.
4 646	Tous les décès enregistrés, tous types d'événements, tous acteurs, sur la fenêtre obtenue.
1 997	Décès dans des événements codés comme violences contre les civils. C'est le chiffre sur lequel s'appuie le rapport.

[84] Une limite, et le fichier qui permet au lecteur de vérifier le reste. L'outil d'extraction plafonne à 12 000 lignes ; le fichier national en a renvoyé 11 999, s'arrêtant au 3 septembre 2025 pour une demande allant jusqu'à septembre 2026. La troncature a donc supprimé les lignes les plus récentes, et non les plus anciennes, et les chiffres couvrent janvier 2018 à août 2025 et rien au-delà. Une seconde extraction effectuée le 5 septembre 2026 a reproduit exactement les deux chiffres. **L'extrait des quatre zones (1273 lignes, non modifié) est conservé en vertu de la licence de recherche de l'AAGE et n'est pas redistribué, conformément aux conditions d'ACLED. Ce qui est publié, c'est la requête et un dictionnaire de codes énonçant la règle qui produit chaque chiffre de ce rapport** — 4 646 comme somme des décès sur toutes les lignes ; 1997 comme somme sur les événements codés comme violences contre les civils ; 204 comme coordonnées distinctes ; 30 comme les lieux comptant de tels événements durant au moins trois années civiles ; 1303 comme les décès en ces lieux. Le SHA-256 du fichier est consigné dans le dictionnaire de codes, afin qu'un chercheur disposant de son propre accès à ACLED puisse extraire le même jeu de données et le comparer à cette valeur.

QUELLES SOURCES COLLECTENT, ET LESQUELLES RELAIENT

[85] Le mot **corroboré** revient tout au long de ce rapport, et il appelle une définition, parce que les sources de ce domaine ne sont pas toutes indépendantes les unes des autres. Dans ce rapport, un incident est **corroboré** lorsque deux organisations qui collectent chacune leurs propres éléments l'enregistrent séparément. Il est **rapporté** lorsqu'une seule le fait, ou lorsque la seconde relaie la première. L'échelle complète est exposée ci-dessous.

L'ÉCHELLE DE PREUVE UTILISÉE TOUT AU LONG DU RAPPORT

[86] Cinq mots reviennent dans ce rapport pour décrire dans quelle mesure quelque chose est établi. Ils signifient ce qui suit, et rien de plus vague.

V1	Véifié	Établi sur le terrain par un organisme disposant d'un mandat et d'un accès. <i>Rien dans le dossier du Wollega postérieur à 2022 ne répond à ce critère.</i>
V2	Documenté	Personnes nommées ou incidents datés enregistrés par une organisation identifiée dans un document qui peut être produit sur demande.
V3	Corroboré	Enregistré séparément par deux organisations qui collectent chacune leurs propres éléments. Le relais d'une autre source ne compte pas comme la seconde.
V4	Rapporté	Enregistré par une seule source, ou par plusieurs qui ne sont pas indépendantes les unes des autres.
V5	En circulation	Largement diffusé, non corroboré, et utilisé dans aucun chiffre de ce rapport.

[87] Une conséquence doit être énoncée clairement : le niveau le plus élevé est vide pour ces zones. Tout ce qui figure dans ce rapport repose sur le deuxième, le troisième et le quatrième — ce qui est un fait sur l'état des preuves et non une concession sur leur qualité.

COLLECTENT LEURS PROPRES ÉLÉMENTS	Human Rights Watch et Amnesty International (entretiens de terrain, analyse satellitaire) ; la Commission éthiopienne des droits de l'homme (organisme d'État disposant d'un accès national) ; la <u>Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains</u> , tant qu'elle a existé ; Reuters ; l'Amhara Association of America et Genocide Prevention in Ethiopia, par leurs propres réseaux ; ACLED, par le codage d'événements rapportés.
RELAIS	Borkena et d'autres médias de la diaspora ; le blog de Martin Plaut, qui republie des appels ; des canaux de suivi militaire de la diaspora. Lorsque ce rapport les utilise, il le dit, et il ne compte pas un relais comme une seconde source.
TESTÉ, ET NON PRÉSUMÉ	Savoir si l'AAA et le GPE sont réellement indépendants l'un de l'autre importe, car tous deux nomment des victimes des mêmes incidents. Nous avons comparé leurs deux listes pour Ano, nom par nom. Sur les vingt-trois noms du GPE, quatorze figurent aussi sur la liste de l'AAA : deux orthographiés à l'identique, dix rapprochés malgré des translittérations différentes, et deux consignés comme rapprochements incertains. Les neuf autres figurent sur la liste du GPE et sur aucune autre. Des listes copiées l'une sur l'autre ne ressemblent pas à cela. Sur cet incident, les deux collectes sont indépendantes, et nous les traitons comme se corroborant. Pour être clair sur ce que nous retenons de Genocide Prevention in Ethiopia et ce que nous ne retenons pas : sa liste nominative pour Ano est utilisée comme source corroborante ; son bilan plus élevé pour Tole est consigné dans le tableau comparatif comme l'un de cinq décomptes et n'est pas retenu. Nous ne l'avons pas testé pour chaque incident, et là où nous ne l'avons pas fait, nous disons <i>rapporté</i> .

Nos deux principales sources nominatives documentent les violations commises contre des civils amhara. Elles n'enregistrent pas systématiquement les victimes civiles oromo, et un rapport construit sur elles surreprésentera un camp s'il n'est pas corrigé. C'est pourquoi le tableau d'attribution croisée de la Partie III s'appuie sur des sources oromo et éthiopiennes pour les incidents attribués à des forces amhara. La correction est partielle et nous le savons.

Sources et statut de vérification

[88] Ce rapport publie son propre statut de vérification. Les lecteurs ne devraient pas avoir à croire quoi que ce soit ici sur notre autorité.

[89] **Une note sur les orthographes.** Les noms de lieux de ces zones nous parviennent par l'amharique, l'oromo et l'anglais, et les sources divergent. Ce rapport utilise *Ano* (aussi écrit *Anno*), *Gida Ayana* (aussi *Gida-Ayana*), *Andode* (aussi *Andodie*, et *Endodie* dans certains comptes rendus concernant le monastère) et *Limu Gelila*. Lorsqu'une source est citée ou liée, son orthographe propre est conservée. Cela compte parce que l'argument de ce rapport repose sur la récurrence des mêmes lieux : une orthographe instable rendrait la récurrence impossible à voir.

[90] Ce qui suit distingue ce qui est lié à une source récupérable de ce qui n'est pas encore sourcé dans cette version provisoire, et cela se réduira à mesure que la seconde liste sera close.

Liés et vérifiés

- **Le Koree Nageenyaa et la confirmation par la commission des droits de l'homme de l'Éthiopie elle-même.** Reuters, février 2024. Comptes rendus reprenant les principaux constats, dont la confirmation par la Commission éthiopienne des droits de l'homme de l'existence du comité et le chiffre de 1006 arrestations ordonnées par lui : [JURIST](#), [Addis Standard](#), [Africa Defense Forum](#). L'original de Reuters est [Giulia Paravicini, "In Ethiopia, a secret committee orders killings and arrests to crush rebels", 23 février 2024](#). À noter que Reuters décrit les victimes de 2021 comme des bergers ; la caractérisation comme direction du Karrayyu Gadaa vient d'Addis Standard.
- **L'incitation par des agents publics.** *The Impact of Incitement by Public Officials in the Commission of Genocide: The Case of Ethnic Amharas in the Oromia Region*, *International Journal on Minority and Group Rights* 32:3

(2025), p. 409 : [Brill](#). L'étude présente les discours qu'elle examine comme des éléments ayant pu contribuer aux meurtres ; nous les rapportons à ce niveau et non comme un constat établi.

- **Le récit concurrent sur la Wollega.** Les lecteurs doivent peser l'argument qui va à l'encontre de ce rapport : selon lui, des élites amhara, dont la direction du Fano, revendiquent la Wollega comme terre historiquement amhara. Addis Standard, [Wollega Under Siege](#). Nous le mettons en lien parce qu'une revendication territoriale avancée par des mouvements armés ne supprime pas la protection due aux civils.
- **Travaux universitaires sur les récits anti-amhara.** [Journal of Contemporary African Studies](#) (2025) ; [Genealogy](#) 9:2 (2025).

Cités mais pas encore sourcés dans ce brouillon

- Les totaux ACLED sont notre propre calcul, à partir d'un export extrait le 3 septembre 2026 : 4 646 morts dans les quatre zones de Wollega pour 2018 à août 2025, dont 1 997 dans des événements codés comme violences contre les civils. Un export antérieur, extrait en 2025, donnait 5 728 pour le premier de ces totaux ; l'ACLED révisé ses données rétroactivement, ce qui explique que la date de l'export soit publiée avec le chiffre. Cet export est lui-même incomplet : l'outil tronque à 12 000 lignes, de sorte qu'il s'arrête en septembre 2025 et ne couvre pas les événements rapportés en août et septembre 2026.
- La compilation de travail plus large qui sous-tend les 283 entrées publiées attend une note méthodologique : origine de chaque entrée, critères d'inclusion, dédoublement.
- L'appel de terrain du 29 août 2026 cité plus haut est relayé sur [martinplaut.com](#). L'appel est consultable ; le bilan de plus de quatre cents qu'il porte reste non corroboré, et ce rapport ne l'adopte pas.
- Les chiffres du HCDH de 2023, les 730 fermetures d'écoles, la note d'Amnesty sur les violences sexuelles, H.Res.937, les condoléances du Conseil œcuménique des Églises et l'analyse de contenu de 2026 sont désormais liés, chacun avec ce qu'il étaye, sur la [page des sources](#) : la mise à jour du HCDH de

juin 2024, les reportages d'Addis Standard sur les fermetures d'écoles, la note d'Amnesty de mars 2026, H.Res.937 avec son statut législatif, et l'analyse de contenu de 2026 accompagnée de sa correction publiée.

PARTIE IV

Ce qui doit suivre

Les éléments constitutifs appliqués, le silence mesuré, et ce que ce rapport demande à ceux qui peuvent agir.

ENVIRON 9 MIN

ÉLÉMENTS GRADÉS AUCUN DANS CETTE PARTIE – TEXTE RÉDIGÉ, NON GRADÉ UN PAR UN

HUIT ANNÉES, ANNÉE PAR ANNÉE

2018



140 décès rapportés

2019



25 décès rapportés

2020



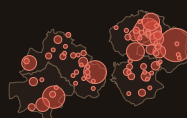
241 décès rapportés

2021



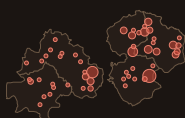
789 décès rapportés

2022



1890 décès rapportés

2023



416 décès rapportés

2024



876 décès rapportés

2025



269 décès rapportés (janv.-août)

Décès rapportés dans les événements ACLED à chaque lieu, par année, tous acteurs confondus ; les huit années totalisent 4 646 (2025 ne couvre que janvier à août). La surface des cercles est à la même échelle dans chaque panneau. Un plancher, pas une estimation du total des décès, et pas le chiffre de 1997 pour les civils. Source : AAGE, d'après l'export ACLED du 3 septembre 2026.

Les crimes contre l'humanité, et pourquoi ils viennent en premier

[91] L'essentiel de l'attention internationale suscitée par ce dossier, la nôtre comprise, s'est portée sur la question la plus difficile du droit international. C'est une erreur de séquence. Aux termes de l'article 7 du Statut de Rome, dont les éléments constitutifs sont énoncés dans les Elements of Crimes de la Cour, les crimes contre l'humanité supposent le meurtre, la persécution, le transfert forcé ou d'autres actes énumérés, commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile, en connaissance de cette attaque. **Ils n'exigent pas la preuve d'une**

intention de détruire un groupe comme tel. Le critère juridique est différent. Sur la base des éléments exposés dans ce rapport, plusieurs de ses éléments appellent un examen formel, tandis que d'autres demeurent non établis.

Une attaque généralisée ou systématique

Huit ans d'incidents récurrents à lourd bilan humain dans quatre zones, avec trente lieux frappés au cours de trois années distinctes ou plus, représentant 1303 des 1997 décès de civils rapportés dans des événements que l'ACLED code comme violences contre les civils. Ces trois chiffres — 204, 30 et 1303 — sont calculés à partir du même export ACLED, par la même requête que les 1997, et leur dérivation est exposée, règle par règle, dans le guide de codage publié avec ce rapport. Ce sous-ensemble de civils est utilisé ici à dessein : le chiffre plus large de 204 lieux enregistrés au moins une fois, dont trente reviennent sur trois années ou plus, couvre des événements de toute nature, combats compris, et ne peut établir une attaque dirigée contre une population civile. « Systématique » et « généralisée » sont des termes alternatifs dans le texte, non des exigences cumulatives ; les éléments du dossier se prononcent sur les deux. **ÉTAYÉ PAR LE DOSSIER**

Dirigée contre une population civile

Les décès sur lesquels s'appuie ce rapport sont ceux d'événements que l'ACLED code comme violences contre les civils, hors de tout combat : 1997 dans l'export ACLED, et chaque victime identifiée nommément dans le registre. **ÉTAYÉ PAR LE DOSSIER**

Meurtre

Établi par Human Rights Watch, Amnesty International, la Commission éthiopienne des droits de l'homme et des dossiers de victimes identifiées nommément. **ÉTAYÉ PAR LE DOSSIER**

Persécution pour des motifs ethniques ou religieux

Victimes choisies selon leur identité : civils amhara séparés des autres avant d'être tués à Dabus, dans West Wollega, où l'AAA consigne que des éleveurs amhara ont été mis à part en un lieu de pâturage commun, et à Gida Kiremu ; assemblées de fidèles frappées pendant les offices ; quatre églises incendiées en août 2026. **ÉTAYÉ PAR LE DOSSIER**

Transfert forcé de population

Quelque 750 000 déplacés depuis East Wollega et Horo Guduru selon le bureau humanitaire des Nations unies, les personnes de retour étant, selon certaines informations, menacées de confiscation des terres qu'elles ont fuies. La qualification n'est pas automatique : le transfert forcé au sens de l'article 7 suppose un déplacement sans motifs admis par le droit international, et un déplacement causé par des combats ne la satisfait pas à lui seul. Il faut examiner si les personnes ont été chassées puis empêchées de revenir.

ENTRE EN LIGNE DE COMPTE ; À EXAMINER

Connaissance de l'attaque

L'article 7 exige la connaissance de l'attaque de la part de ceux qui la commettent, ce qu'aucune source extérieure ne peut établir. Ce que les éléments du dossier établissent, c'est que les autorités ont été informées à plusieurs reprises et formellement de ce qui se passait, ce qui touche à la politique et à la responsabilité du commandement plutôt qu'à cet élément.

ENTRE EN LIGNE DE COMPTE ; NON ÉTABLI

Conformément à la politique d'un État ou d'une organisation

L'élément dont dépend toute la qualification, et que ce rapport ne peut établir. Ce qui s'y rapporte : le retrait des forces de protection dans les heures ou les jours précédant les attaques de Gawa Qanqa et de Tole (Amnesty International, Human Rights Watch), et rapporté par des habitants à Gida

Ayana ; un comité régional de sécurité dont Reuters rapporte qu'il a ordonné des meurtres et, dans un cas, les a fait attribuer à l'insurrection ; et la poursuite du schéma pendant dix-huit mois d'avertissements écrits de l'Église et six des Nations unies. Rien de cela ne constitue une politique au sens juridique. Tout cela est ce qu'une enquête sur une telle politique examinerait.

NON ÉTABLI

**Responsabilité pénale
individuelle**

Aucune chaîne de commandement n'a été établie pour ces incidents précis par un organe ayant accès au terrain. C'est ce qu'une enquête déterminerait.

NON ÉTABLI

[93] CE DONT LES AUTORITÉS ONT ÉTÉ INFORMÉES, ET QUAND

12 NOV. 2020	La conseillère spéciale des Nations unies pour la prévention du génocide publie sa première déclaration sur l'Éthiopie. Gawa Qanqa s'était produit onze jours plus tôt.
5 FÉVR. 2021	Deuxième déclaration.
30 JUIL. 2021	Troisième déclaration. Gida Kiremu a suivi trois semaines plus tard.
8 NOV. 2021	Quatrième déclaration.
17 OCT. 2022	Cinquième déclaration, après Tole et Hawa Gelan.
SEPT.-OCT. 2023	La Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains fait état de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis, puis avertit le 3 octobre que les huit facteurs de risque communs de crimes d'atrocité étaient tous présents. La conseillère spéciale met en garde le même mois contre un risque accru de génocide, en nommant l'Oromia. Il est mis fin à la Commission ce même mois.
6 DÉC. 2023	La Commission éthiopienne des droits de l'homme — organe de l'État — exhorte les gouvernements fédéral et régionaux à agir face aux violations à Arsi.
OCT. 2025 - MAI 2026	Le Patriarcat documente trente-six personnes tuées à Arsi et exige une protection ; quatre autres avertissements écrits suivent en dix-huit mois.
4 MARS 2026	La Commission éthiopienne des droits de l'homme rappelle sa propre déclaration de décembre 2023, en notant que la violence s'est de nouveau aggravée. Une commission d'État qui réitère auprès de son propre gouvernement un avertissement resté sans suite.
AOÛT 2026	Gida Ayana.

[94] La portée de ces avertissements doit être énoncée avec précision, car c'est là que l'argument est le plus faible et, une fois énoncée, le plus fort. Cinq des six déclarations des Nations unies concernent le conflit du nord ; seule l'alerte d'octobre 2023 nomme l'Oromia, aux côtés du Tigray, de l'Amhara et de l'Afar. La Commission d'experts sur les droits humains a bien examiné l'Oromia. Elle a recueilli des témoignages de résidents oromo de Kellem Wollega et de West Wollega décrivant des proches tués après avoir été accusés d'appartenir à des groupes armés, et elle a indiqué que **l'accès à l'ouest de l'Oromia restait extrêmement restreint, qu'elle n'avait pu y vérifier que trois incidents, et qu'elle recommandait des investigations complémentaires.** Son mandat a pris fin quelques semaines plus tard. **C'est là le constat, et non une faiblesse de celui-ci : le pays a été signalé à plusieurs reprises au plus haut niveau du système de prévention des atrocités, et ces zones n'ont pratiquement pas été examinées : la Commission a vérifié trois incidents dans ces zones sur huit ans de violences, et a déclaré que son accès à l'ouest de l'Oromia était extrêmement restreint.** C'est la même asymétrie que celle mesurée ailleurs dans ce rapport, où l'Oromia n'a reçu que quatre dixièmes de pour cent de cinq années de couverture internationale. Le pays a fait l'objet d'alertes, la région d'aucun examen — et le schéma s'est poursuivi dans les deux cas.

[95] **Le même seuil, déjà appliqué en Oromia par la commission de l'État lui-même.** Ce rapport n'est pas le premier à invoquer l'article 7 dans cette région, et l'organe qui l'a fait le premier était éthiopien. Dans son rapport du 1er janvier 2021 sur les violences qui ont suivi l'assassinat du musicien Hachalu Hundessa, la Commission éthiopienne

des droits de l'homme a estimé qu'une partie des meurtres réunissait les éléments d'un crime contre l'humanité : une attaque généralisée et systématique contre des civils choisis selon leur appartenance ethnique ou religieuse, menée par des groupes organisés. Elle a dénombré 123 morts, dont au moins 76 tués par les forces de sécurité, plus de 500 blessés, plus de 6 000 déplacés et au moins 900 biens pillés, incendiés ou vandalisés. Elle a aussi consigné que des autorités locales avaient dit à des victimes appelant à l'aide que *les échelons supérieurs n'avaient donné aucun ordre d'intervenir*, et que la police restait parfois à regarder. Ces événements se sont déroulés dans toute l'Oromia en juin et juillet 2020, et non dans les zones de Wollega ; nous n'en comptons rien ici et n'en tirons aucune inférence sur ces zones. Ce qu'ils établissent est plus étroit et reste utile : **le seuil de l'article 7 a déjà été jugé atteint, dans cette région, par l'institution de défense des droits humains de l'État lui-même**. La qualification que ce rapport dit devoir être examinée par une enquête n'est pas une construction étrangère plaquée sur un conflit éthiopien.

DEUX ANALYSES, TENUES SÉPARÉES

[96] Deux analyses sont ici nécessaires, et non une seule, et ce rapport les tient séparées. L'article 7 parle de la politique d'un État *ou d'une organisation* : le même critère s'applique donc séparément aux forces alignées sur l'État nommées dans ces pages et à l'Armée de libération oromo, à laquelle Human Rights Watch, Amnesty International et la commission d'État attribuent les incidents les plus meurtriers de ce rapport. Aucune des deux analyses n'absout l'autre, et les fondre en une seule « attaque » s'étendant sur huit ans et plusieurs acteurs opposés serait précisément l'agrégation que ce rapport refuse par ailleurs.

[97] Les mêmes faits relèvent aussi du droit des conflits armés. Les combats dans la Wollega constituent un conflit armé non international, auquel s'appliquent l'article 3 commun aux Conventions de Genève et le Protocole additionnel II — le même corpus de droit que celui que la Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains a appliqué à l'Éthiopie dans ses déterminations juridiques finales : ils interdisent les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle des personnes qui ne participent pas activement aux hostilités, les attaques contre les lieux de culte et les atteintes à la dignité des personnes. Le meurtre d'un prêtre arraché à un office, dépouillé de ses vêtements liturgiques et filmé relève de la lecture la plus évidente de ces dispositions.

[98] L'Éthiopie n'est pas partie au Statut de Rome ; aucune affaire ne parvient donc à la Cour pénale internationale par la voie ordinaire. Trois voies existent : un renvoi par le Conseil de sécurité des Nations unies, une déclaration de l'Éthiopie en vertu de l'article 12(3) acceptant la compétence de la Cour pour ces événements, ou des poursuites

dans un État tiers exerçant la compétence universelle, comme cela s'est déjà produit contre un responsable éthiopien devant un tribunal européen — une poursuite néerlandaise de 2017 portant sur des faits de l'époque du Derg, citée ici pour la voie juridictionnelle et non comme analogie factuelle.

[99] Ce rapport n'allègue pas qu'une personne nommée ait commis l'un de ces crimes. Il dit quelque chose de plus étroit et, pensons-nous, de plus difficile à récuser : le schéma documenté ici atteint le seuil à partir duquel une enquête sur des crimes contre l'humanité n'est pas une revendication militante mais une conséquence ordinaire des éléments de preuve. La question du génocide, examinée ensuite, est celle qui reste ouverte. Elle ne doit pas permettre de retarder celle qui ne l'est pas.

La question du génocide, et l'élément manquant

[100] L'article 6 du Statut de Rome, qui reprend l'article II de la Convention de 1948 sur le génocide, définit le génocide comme l'un de cinq actes énumérés commis dans l'intention de détruire un groupe « comme tel ». Deux éléments doivent être réunis : un acte prohibé, et l'intention spécifique de détruire le groupe (*dolus specialis*). Le meurtre de membres du groupe et l'atteinte grave à l'intégrité physique sont établis par les éléments exposés ci-dessus. La soumission intentionnelle à des conditions d'existence calculées pour détruire le groupe est contestée mais cumulative. Les mesures visant à entraver les naissances et le transfert forcé d'enfants n'ont pas été abordés par cette recherche. L'élément décisif, l'intention spécifique, reste non résolu et relève d'un tribunal : des juridictions ont inféré l'intention du schéma, de l'ampleur et d'un appareil d'État dont il est démontré qu'il a planifié des violences et falsifié leur attribution (*Prosecutor v. Akayesu*, ICTR, 1998 ; *Prosecutor v. Krstic*, ICTY, 2001), ce qui est précisément la catégorie de preuves que ce rapport a rassemblée, sans formuler lui-même ce constat.

[101] **Ce rapport ne détermine pas si le seuil juridique du génocide est atteint.** Il expose les éléments de preuve pertinents pour cette détermination, élément par élément, ainsi que les lacunes qui empêchent de conclure. Deux des cinq actes prohibés sortaient du champ de cette recherche et sont signalés comme tels plutôt que laissés implicites.

ÉLÉMENT OU MODE DE
RESPONSABILITÉ

CE QUE CONTIENT LE DOSSIER

STATUT

Groupe protégé

Un groupe ethnique, les Amhara, et un groupe religieux, l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahedo, tous deux identifiés comme tels par les auteurs des attaques et par les sources qui documentent ces attaques.

Établi

Meurtre de membres du groupe	Massacres documentés par Human Rights Watch, Amnesty International, la Commission éthiopienne des droits de l'homme et des dossiers de victimes identifiées nommément, de Gawa Qanqa en 2020 à Gida Ayana en 2026.	Établi
Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale	Blessés consignés aux côtés des morts dans chaque incident ci-dessus ; violences sexuelles liées au conflit documentées par Amnesty International et Physicians for Human Rights.	Établi en partie
Conditions d'existence calculées pour entraîner la destruction	Déplacement massif, 730 écoles fermées, églises incendiées, terres selon certaines informations menacées de confiscation, retour rendu impraticable. Les faits sont documentés ; la question de savoir s'ils répondent à ce critère juridique ne nous appartient pas.	Documenté ; qualification
Mesures visant à entraver les naissances	Non examiné par ce rapport.	Inconnu
Transfert forcé d'enfants	Non examiné par ce rapport.	Inconnu
Intention spécifique de détruire le groupe (<i>dolus specialis</i>)	Récurrence sur huit ans, choix de jours de fête et d'offices, retrait de la protection avant les attaques, et un appareil de sécurité dont il est rapporté ailleurs qu'il a falsifié l'attribution. C'est le critère appliqué à la responsabilité de l'État par la Cour internationale de Justice ; la formulation retenue par les tribunaux pénaux internationaux pour la responsabilité pénale individuelle diffère, et les deux ne doivent pas être confondues. Selon le critère appliqué par la Cour internationale de Justice dans <i>Croatia v. Serbia</i> , l'intention ne peut être déduite d'un schéma que s'il s'agit de la seule inférence raisonnable. Ce seuil n'a été mis à l'épreuve par aucun tribunal.	Non tranché ; relève d'un
Responsabilité du commandement (MODE DE RESPONSABILITÉ, ET NON UN ÉLÉMENT)	L'existence du Koree Nageenyaa est rapportée par l'enquête de Reuters et a été confirmée par le président de la commission d'État, qui a reconnu qu'il avait outrepassé sa mission. Aucune chaîne de commandement n'a été établie pour les incidents de Wollega eux-mêmes.	Nécessite une enquête

Pourquoi ce n'est pas seulement un argument moral

^[102] L'impunité pour des violences de masse contre des civils produit du déplacement, et le déplacement ne respecte pas les frontières régionales. Les chiffres ci-dessous en sont la forme pratique.

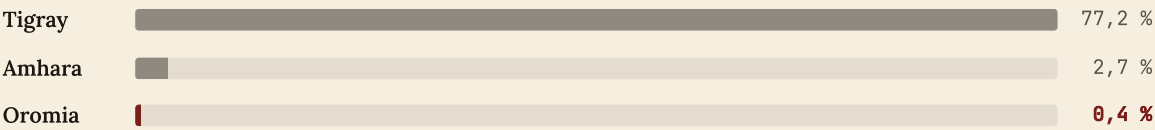
^[103] La conséquence pratique est plus étroite qu'un appel moral et plus difficile à écarter. Plus de 1,5 million de personnes sont déplacées en Oromia, dont le bureau humanitaire des Nations unies attribue quelque 750 000 aux seules violences d'East Wollega et de Horo Guduru. Cette population ne reste pas où elle est. Elle gagne la région Amhara, où plus de 660 000 personnes étaient hébergées sur 31 sites début

2025 — un tableau que [Human Rights Watch](#) présente pour l'année entière, et de là plus loin encore. Un déplacement de cet ordre ne reste pas une affaire intérieure, et il façonne déjà les dossiers et les décisions d'asile d'États situés à plusieurs frontières de distance.

[104] Un gouvernement présenté comme un partenaire de sécurité stabilisateur, et traité comme tel dans des arrangements de défense et de migration, fait en même temps l'objet d'un constat de sa propre commission d'État selon lequel ses organes de sécurité ont commis des exécutions extrajudiciaires, de la torture et de l'extorsion. Ces deux descriptions ne peuvent être suivies d'effet en même temps, et le coût de ne pas choisir est payé d'abord par les civils de Wollega, puis par tous ceux qui ont supposé que la première description était exacte.

L'écart mesuré dans la couverture internationale

[105] CINQ ANS DE COUVERTURE INTERNATIONALE DES CONFLITS DE L'ÉTHIOPIE, PAR RÉGION



[106] 240 reportages échantillonnés parmi les 1412 collectés auprès de la BBC, de CNN, d'Al Jazeera et de CGTN, de janvier 2020 à mars 2025. Wollega se trouve en Oromia. Les barres sont dessinées à l'échelle ; la troisième est presque invisible, et c'est tout l'objet.

[107] On objectera qu'aucune enquête indépendante n'a confirmé tout cela. Mais l'absence de constat indépendant n'est pas la preuve qu'aucun crime n'a eu lieu ; elle est le produit d'une décision de ne pas regarder, et cette décision peut être mesurée. Une analyse de contenu de 2026 a constaté que la couverture des conflits de l'Éthiopie était "selectively" concentrée sur le Tigray, qui en a attiré quelque soixante-dix-sept pour cent. La même étude place la région Amhara à 2,7 pour cent et l'Oromia à **0,4 pour cent**. Wollega se trouve en Oromia. La région que ce rapport documente est, selon cette mesure, la moins couverte de toutes — quatre dixièmes de pour cent de cinq ans de reportages internationaux sur les conflits de l'Éthiopie, à travers la BBC, CNN, Al Jazeera et CGTN. L'article porte une correction publiée, que nous mettons en lien à ses côtés.

[108] Le silence n'est pas seulement éditorial. Aucune étude de mortalité en population n'a jamais été menée pour ces zones, comme elle l'a été pour le Tigray. Aucune commission d'enquête n'y a recueilli de témoignages. La Commission éthiopienne des droits de l'homme, qui a rendu compte de Merawi et de Gawa Qanqa, n'a pas produit de récit comparable sur les attaques de 2026. Ce qui existe à la place, c'est une organisation de la diaspora qui publie des rapports préliminaires de loin, et une Église qui écrit des lettres. Ce n'est pas un dossier documentaire. C'est ce à quoi ressemble un dossier documentaire quand personne ayant un mandat n'est venu. Le Tigray a été discuté plus de dix fois au Conseil de sécurité des Nations unies — huit réunions en août 2021, quatorze en septembre 2022, selon Security Council Report ; Wollega, malgré huit ans de massacres documentés, n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour du Conseil, fait que l'on peut vérifier dans la chronologie de l'Éthiopie établie par le même outil de suivi. Et le seul mécanisme d'enquête international dédié, l'ICHREE, a été dissous en octobre 2023, au moment même où il demandait des investigations complémentaires.

FIGURE II

L'ampleur et le silence

Quatre mesures de l'ampleur, chacune issue d'une source nommée, mises en regard de l'attention que la crise a reçue.

4 646 morts dans les zones du Wollega, toutes parties confondues — un plancher, non un plafond ACLED · 2018-août 2025 · export du 3 sept. 2026	660 000+ déplacés, hébergés sur 31 sites dans la région Amhara OCHA / rapports · début 2025
730 écoles fermées par le conflit dans les quatre zones du Wollega Évaluation de 2023, via Addis Standard	41 attaques contre l'Église orthodoxe recensées depuis 2015 ; 11 ont visé un office ou un jour de fête AAGE Church Attacks Monitor

ATTENTION

TIGRAY **WOLLEGA**

Part de la couverture du conflit éthiopien (analyse de 2026)

~77 % **le reste**

Nombre d'inscriptions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies

10+ 0

Le seul organe en mesure de parvenir à un constat juridique, la Commission d'experts sur les droits humains en Éthiopie (ICHREE), a été dissous en octobre 2023 alors qu'il appelait encore à poursuivre l'enquête. Aucun mécanisme de remplacement n'existe. L'absence de constat indépendant n'est pas la preuve qu'aucun crime n'a été commis ; elle résulte d'une décision de ne pas regarder.

Sources : ACLED ; OCHA (ONU) ; Addis Standard ; AAGE Church Attacks Monitor ; analyse de contenu dans Frontiers in Political Science (2026) ; ICHREE (ONU).

FIGURE II : QUATRE MESURES DE L'AMPLEUR, COMPARÉES À L'ATTENTION REÇUE PAR LA CRISE

Ce que le cadre de prévention demande d'observer

[110] Les Nations unies disposent d'un instrument pour exactement cette situation : le [Framework of Analysis for Atrocity Crimes](#), publié en 2014 par le Bureau des conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger. Il énumère huit facteurs de risque communs, et il est explicite sur ses propres limites : **c'est un outil de prévention, non de détermination. Il mesure le risque, jamais la culpabilité.**

[111] Ce qui suit expose ce que le Framework demande d'observer, et ce que ce rapport documente pour chacun. **Nous ne les notons pas.** Cela a été fait en octobre 2023 par la Commission d'experts des Nations unies sur les droits humains, qui a appliqué ce Framework à l'Éthiopie et [a constaté la présence des huit facteurs de risque communs](#). Son mandat a pris fin ce mois-là.

1 Conflit armé ou autre instabilité

Un conflit armé non international dans ces zones depuis 2018, un état d'urgence national depuis août 2023, et une insurrection que l'État n'a pas vaincue en huit ans.

2 Antécédents de violations graves

Gawa Qanqa, Gida Kiremu, Tole, Hawa Gelan, Ano, Gida Ayana. Quarante attaques documentées contre l'Église orthodoxe depuis 2015. Merawi, où l'auteur était l'armée fédérale. Violences sexuelles liées au conflit documentées par Amnesty International et Physicians for Human Rights.

3 Faiblesse des structures de l'État

Aucune poursuite n'est publiquement recensée pour aucun incident de ce rapport. La commission des droits de l'homme de l'État a dû réitérer en 2026 un avertissement donné en 2023. Son responsable a déclaré publiquement qu'un comité régional de sécurité avait interféré avec le système judiciaire.

4 Motifs ou incitations

Revendications territoriales contestées, avancées de part et d'autre et documentées dans les travaux universitaires cités ici, sur des terres dont la propriété est disputée depuis les réinstallations des années 1970 et 1980.

5 Capacité de commettre

Forces spéciales de l'Oromia, unités Geda Commando, police régionale et milices ; l'armée fédérale ; et une insurrection opérant sans désarmement depuis 2018. Populations locales armées de façon inégale, comme le consignent les travaux universitaires oromo eux-mêmes.

6 Absence de facteurs atténuants

Le seul mécanisme d'enquête international dédié a été dissous en octobre 2023 et jamais remplacé. Aucun recensement depuis 2007. Aucune étude de mortalité en population. Aucune présence de suivi indépendante dans ces zones.

7 Circonstances propices ou actions préparatoires

Communications coupées le jour des attaques. Accès à l'ouest de l'Oromia décrit comme extrêmement restreint par la Commission d'experts des Nations unies et par le Département d'État américain, dans les mêmes termes, à la même période. Forces de protection retirées dans les heures précédant les attaques de Gawa Qanqa, de Tole et de Gida Ayana. Incitation par des responsables publics examinée dans une étude évaluée par les pairs.

8 Facteurs déclencheurs

La séquence d'août 2026 a suivi un revers sur le champ de bataille. Les meurtres de mars 2024 dans le même district ont suivi le même schéma. Les périodes électorales reviennent dans le dossier de l'Église comme des moments d'escalade.

[112] Une entrée mérite d'être lue deux fois. Le facteur sept compte l'entrave à l'information parmi les circonstances qui favorisent les crimes d'atrocité : couper les communications, restreindre l'accès, éloigner ceux qui seraient témoins. Ce rapport a traité cette entrave tout du long comme une limite de ses propres preuves. Elle est aussi, selon l'instrument même des Nations unies, *un indicateur de risque en soi* — et elle joue dans un seul sens. Chaque obstacle qu'elle désigne rend les chiffres consignés plus petits que les chiffres réels, jamais plus grands. Un biais qui pointe toujours dans le même sens n'est pas du bruit.

[113] Le Framework n'établit pas qu'un crime a été commis, et le présent rapport ne l'emploie pas dans ce sens. Ce qu'il établit, c'est que l'instrument que les Nations unies avaient conçu pour voir venir ces événements était braqué sur l'Éthiopie, que l'organe chargé de le lire l'a dit, et que cet organe a été fermé le mois même où il l'a dit.

Ce qui modifierait nos conclusions

[114] Cette enquête reste ouverte, et il doit être possible de dire ce qui la conclurait autrement. Les constats exposés ci-dessus seraient révisés, et le présent rapport serait amendé publiquement, si des éléments crédibles établissaient l'un quelconque des points suivants.

- Que les incidents consignés ici n'ont pas eu lieu, ou qu'ils ont eu lieu à une échelle sensiblement moindre que ne l'indiquent les registres de victimes nommées.
- Que l'attribution est erronée : que les forces désignées par les survivants et par les organisations qui documentent les faits n'étaient pas les responsables.
- Que les décès résultent principalement de combats entre parties armées plutôt que d'attaques délibérées contre des civils en dehors des combats.
- Que le retrait des forces de sécurité avant les attaques, consigné à Gawa Qanqa, à Tole et à Gida Ayana, avait une explication opérationnelle sans rapport avec les attaques qui ont suivi.
- Que les incidents ne forment pas un schéma dans le temps et dans l'espace, mais sont des événements distincts, aux causes distinctes.
- Qu'un mécanisme indépendant a bel et bien examiné ces événements et abouti à des constats que le présent rapport n'a pas pris en compte.

[115] Aucun de ces points n'est rhétorique. Chacun est une question à laquelle une enquête disposant d'un accès au terrain pourrait répondre en quelques mois, et chacun modifierait ce que dit ce rapport. Telle est la différence entre une hypothèse et une accusation, et c'est pourquoi la demande formulée à la fin de ce rapport porte sur une enquête et non sur une adhésion.

[116] **Le système de prévention a signalé ce risque publiquement et tôt.** En octobre 2020, le Centre Simon-Skjodt pour la prévention du génocide du Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis a publié une évaluation concluant que les violences ayant suivi l'assassinat de Hachalu Hundessa indiquaient un risque de crimes d'atrocité en Éthiopie, et consignant que, parallèlement aux violences de l'État, des bandes de jeunes armés avaient pris pour cibles des foyers amhara et oromo, pour les tuer et détruire leurs biens — et que d'autres habitants oromo avaient abrité leurs voisins amhara dans leurs maisons, leurs écoles et leurs lieux de culte. Son Early Warning Project avait déjà fait passer l'Éthiopie du trente-deuxième au dixième rang de son classement des pays les plus exposés au risque de massacre de masse. Nous reproduisons ce constat tel qu'il a été écrit, y compris le fait qu'il nomme des

victimes dans les deux communautés et des protecteurs dans l'une d'elles. Il concerne l'Oromia en 2020 et non les zones du Wollega, et aucun chiffre qui en provient n'entre dans ce rapport.

Questions ouvertes

- [117] Ce rapport soutient que quelque chose n'a pas été examiné. Il s'ensuit qu'il doit dire à quoi ressemblerait cet examen. Ce qui suit n'est pas un programme de recherche que nous entendons mener — nous n'avons ni financement, ni accès au terrain, ni institution de recherche derrière nous. C'est une liste de questions que ce dossier soulève et auxquelles il ne peut répondre, présentée afin que ceux qui disposent de ces moyens puissent juger si l'une d'elles mérite leur temps.
- [118] Chaque question indique ce qui est établi, ce qui n'est pas connu, quelles données existent déjà et quelle méthode conviendrait. Lorsque les données sont les nôtres, elles sont disponibles sur demande et sans conditions. **Nous n'assortissons aucun constat d'aucune condition : une étude qui concluerait contre ce rapport nous serait aussi utile qu'une étude qui le confirmerait, et plus utile que l'absence d'étude.**

Huit questions ouvertes, en un coup d'œil

Chaque ligne reprend le contenu du bloc de la question ci-dessous ; la question y renvoie.

QUESTION	CE QUE LE DOSSIER DÉTIENT	CE QUI N'EST PAS CONNU
Le retrait des forces de protection avant les attaques peut-il s'expliquer par des raisons opérationnelles ?	3 cas : Gawa Qanqa (2020), Tole (2022), Gida Ayana (2026, non vérifié)	Si ces retraits avaient des raisons opérationnelles sans rapport avec les attaques qui ont suivi.
Dans quelle mesure les données codées par événement sous-évaluent-elles les décès de civils dans ces zones ?	Un écart d'un ordre de grandeur dans le nord de l'Éthiopie	L'ampleur de l'écart pour le Wollega.
Les décès de civils amhara sont-ils disproportionnés par rapport à la part des Amhara dans la population, et dans quelle mesure ?	6,74 % · 773-1 136 contre environ 135	Un taux.
Les mêmes localités reviennent-elles plus que ne le prédirait l'intensité du conflit ?	30 localités · 1 303 sur 1 997	Si cette concentration dépasse ce que produirait à elle seule la répartition des combats.
L'attribution résiste-t-elle à un examen incident par incident ?	Les deux parties armées nient les incidents qui leur sont attribués.	Si les attributions reproduites dans ce rapport, y compris celles d'Amnesty International et de Human Rights Watch, résistent à un retour jusqu'à leur source d'origine.
Qu'est-il advenu de la population amhara de ces zones entre 2007 et aujourd'hui ?	2 recensements : 1994, 2007	Tout ce qui suit 2007.
Que contient le dossier entre 1991 et 2018 ?	3 études · documentation jusqu'en 1991	Si une expulsion organisée des habitants amhara de ces zones en 1991 et en 1992 a eu lieu en tant qu'événement distinct.
Pourquoi l'attention internationale s'est-elle répartie ainsi ?	77,2 / 2,7 / 0,4 % de 240 reportages échantillonnés	Si cette répartition suit l'intensité du conflit, l'accès, la capacité de plaider de la diaspora, le poids diplomatique, ou autre chose.

1 Le retrait des forces de protection avant les attaques peut-il s'expliquer par des raisons opérationnelles ?

ÉTABLI	Des enquêtes indépendantes ont documenté que les forces de sécurité avaient quitté la zone avant les attaques de Gawa Qanqa en novembre 2020 (Amnesty International) et de Tole en juin 2022 (Human Rights Watch). À Tole, Human Rights Watch indique que les forces gouvernementales ne sont arrivées qu'après le départ des assaillants. Des habitants cités par BBC Amharic rapportent un retrait similaire à Gida Ayana avant l'attaque du 23 décembre 2025 ; il demeure non vérifié.
NON CONNU	Si ces retraits avaient des raisons opérationnelles sans rapport avec les attaques qui ont suivi. C'est le fait non examiné le plus lourd de conséquences du dossier : la seule affirmation ici qui concerne une omission de forces étatiques identifiées plutôt qu'une attribution non résolue.
DONNÉES EXISTANTES	Témoignages recueillis par Amnesty et HRW ; imagerie satellite déjà analysée pour Tole ; schémas de déploiement partiellement visibles dans les données d'événements codés.
MÉTHODE	Analyse des opérations militaires au regard des déploiements contemporains ailleurs dans les quatre zones ; recherche de documents auprès d'un organe disposant de pouvoirs d'assignation ou d'un accès diplomatique. Trois cas, c'est peu, et la première tâche consisterait à établir s'il y en a davantage.

2 Dans quelle mesure les données codées par événement sous-évaluent-elles les décès de civils dans ces zones ?

ÉTABLI	Sur le conflit dans le nord de l'Éthiopie, le codage d'événements et une étude de mortalité en population générale ont divergé d'un ordre de grandeur. La littérature évaluée par les pairs sur la mesure des conflits prédit à la fois le sens et la forme de cet écart, et identifie un biais favorable à l'État allant dans le même sens.
NON CONNU	L'ampleur de l'écart pour le Wollega. Il n'existe aucune estimation en population générale.
DONNÉES EXISTANTES	Notre export ACLED ; les listes nominatives publiées par l'Amhara Association of America et par Genocide Prevention in Ethiopia ; une base de sondage de la diaspora comparable à celle utilisée pour le Tigré.
MÉTHODE	Deux voies, dont la seconde ne requiert aucun travail de terrain. La première reproduit l'enquête de la diaspora par échantillonnage dirigé par les répondants, déjà évaluée par les pairs pour le Tigré. La seconde est l'estimation par systèmes multiples : deux organisations ont publié indépendamment des listes de noms qui se recoupent pour le même incident à Ano — quatorze noms figurent dans les deux, neuf dans une seule. Ce recoupement est la donnée d'entrée de l'estimation par capture-recapture des décès qu'aucune des deux listes n'a consignés, l'approche qui sous-tend les estimations publiées pour le Guatemala, le Kosovo et la Colombie, et le problème de sélection des sources qu'elle traite est celui que Davenport et Ball exposent dans la littérature citée ici. Elle requiert les listes, qui existent, et un statisticien.

3 Les décès de civils amhara sont-ils disproportionnés par rapport à la part des Amhara dans la population, et dans quelle mesure ?

ÉTABLI	Le recensement de 2007 situe les Amhara à 6,74 % de la population des quatre zones. Cinq incidents documentés par Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et la presse internationale représentent entre 773 et 1136 décès de civils amhara, pour une attente proportionnelle d'environ 135.
NON CONNU	Un taux. Les données de mortalité ne sont pas désagrégées par origine ethnique, le recensement date de dix-neuf ans, et les déplacements ont modifié le dénominateur au cours de la période elle-même.
DONNÉES EXISTANTES	Les recensements de 1994 et de 2007 par zone ; les événements de ciblage de civils d'ACLED ; les chiffres de déplacement du bureau humanitaire de l'ONU ; notre registre nominatif.
MÉTHODE	Taux de mortalité normalisés pour les quatre zones, comparés à ceux des autres zones de l'Oromia et à la moyenne nationale, avec analyse de sensibilité sur un dénominateur corrigé des déplacements. C'est le calcul qui distingue le ciblage de l'exposition généralisée au conflit.

4 Les mêmes localités reviennent-elles plus que ne le prédirait l'intensité du conflit ?

ÉTABLI	Trente localités ont été frappées au cours de trois années distinctes ou plus. Elles représentent 1303 des 1997 décès de civils rapportés dans les événements qu'ACLED code comme violences contre les civils.
NON CONNU	Si cette concentration dépasse ce que produirait à elle seule la répartition des combats. Ce rapport affirme la récurrence ; il ne l'a pas testée.
DONNÉES EXISTANTES	Données d'événements codés avec coordonnées et dates, de 2018 à août 2025.
MÉTHODE	Analyse de processus ponctuels spatiaux par rapport à une référence d'exposition construite à partir des affrontements armés. Un résultat nul affaiblirait sensiblement ce rapport, et c'est pourquoi le test vaut la peine d'être mené.

5 L'attribution résiste-t-elle à un examen incident par incident ?

ÉTABLI	Reuters rapporte qu'un comité régional de sécurité a ordonné des tueries ailleurs en Oromia et, dans un cas, les a fait attribuer à l'insurrection ; le président de la commission étatique a confirmé l'existence du comité et reconnu qu'il avait outrepassé sa mission. Le Washington Post a rapporté qu'un groupe de contre-insurrection opérait sous les apparences de l'insurrection. Les deux parties armées nient les incidents qui leur sont attribués. Aucun mécanisme ne s'est prononcé sur quoi que ce soit de tout cela.
NON CONNU	Si les attributions reproduites dans ce rapport, y compris celles d'Amnesty International et de Human Rights Watch, résistent à un retour jusqu'à leur source d'origine.
DONNÉES EXISTANTES	Les attributions publiées, avec dates et sources ; la chronologie et le tableau d'attribution croisée de ce rapport, conçus précisément à cette fin.
MÉTHODE	Traçage de la provenance, incident par incident : qui a attribué en premier, sur quelle base, et si les sources ultérieures sont indépendantes ou ne font que relayer. Nous l'avons fait pour un incident, sur un couple de sources. Le faire pour tous est un travail à accomplir, non un mystère.

6 Qu'est-il advenu de la population amhara de ces zones entre 2007 et aujourd'hui ?

ÉTABLI	Deux recensements, en 1994 et en 2007, avec la composition ethnique par zone. Aucun depuis. Des déplacements se chiffrant en centaines de milliers.
NON CONNU	Tout ce qui suit 2007. Une affirmation sur l'effacement est une affirmation sur une population, et cette population n'a pas été dénombrée pendant la période où elle était tuée et déplacée.
DONNÉES EXISTANTES	Les deux recensements ; les chiffres des sites de déplacement ; l'imagerie satellite, déjà utilisée pour corroborer les destructions à Tole.
MÉTHODE	Reconstitution du recensement avec les données de déplacement, appuyée par une analyse de télédétection de l'abandon de localités et de la destruction de bâtiments dans les quatre zones. C'est l'étude qui établirait ou réfuterait le mot du titre de ce rapport.

7 Que contient le dossier entre 1991 et 2018 ?

ÉTABLI	Trois études universitaires traitent de ces districts précis pour une partie de la période. Le premier grand épisode du conflit moderne, en 2000–2001 dans le district alors appelé Gidda Kiremu, n'est consigné que dans des sources oromo. Une documentation contemporaine sur les droits humains existe jusqu'en 1991, notamment l'incident d'Asosa de janvier 1990.
NON CONNU	Si une expulsion organisée des habitants amhara de ces zones en 1991 et en 1992 a eu lieu en tant qu'événement distinct. La période est documentée ; cet événement ne l'est pas, alors que des événements comparables le sont pour l'Arsi et le Hararghe oriental.
DONNÉES EXISTANTES	Les premiers rapports spéciaux du Conseil éthiopien des droits de l'homme, fondé en octobre 1991 pour surveiller précisément cette période ; les rapports contemporains du Département d'État américain ; des thèses non publiées de l'Université d'Addis-Abeba sur le Kiremu et le Horo Guduru.
MÉTHODE	Travail d'archives et histoire orale, auprès de témoins vivants dans les deux communautés et dans la diaspora. C'est la question la plus urgente de cette liste : ceux qui pourraient y répondre sont les plus âgés.

8 Pourquoi l'attention internationale s'est-elle répartie ainsi ?

ÉTABLI	Une analyse de contenu de 240 reportages, échantillonnés parmi 1412 dans quatre médias audiovisuels internationaux, de janvier 2020 à mars 2025, attribue au Tigré 77,2 % de la couverture, à la région Amhara 2,7 et à l'Oromia 0,4.
NON CONNU	Si cette répartition suit l'intensité du conflit, l'accès, la capacité de plaider de la diaspora, le poids diplomatique, ou autre chose. Ce rapport traite cette asymétrie comme un constat ; il ne l'a pas expliquée.
DONNÉES EXISTANTES	L'analyse de contenu publiée, avec son erratum ; des données de conflit codées permettant de contrôler l'intensité ; le relevé de l'attention du Conseil de sécurité.
MÉTHODE	Extension de l'analyse de contenu avec l'intensité du conflit et l'accès comme variables de contrôle. Il existe une littérature établie sur les conflits structurellement ignorés, dans laquelle ce cas s'inscrit et que ce cas mettrait à l'épreuve.

[119] Tout ce sur quoi ce rapport s'appuie et qui nous appartient — la requête et le manuel de codage de l'export ACLED, le registre nominatif, l'index des sources — est accessible à tout chercheur qui en fait la demande, et nous le publierons ; l'extrait ACLED lui-même reste soumis à la licence de recherche d'ACLED et n'est pas redistribué. Correspondance : contact@amharaadvocacy.eu.

[120] Deux choses que nous ne ferons pas. Nous n'assortirons aucun constat de conditions, et nous ne demanderons pas à voir une conclusion avant sa publication. **Une étude qui contredirait ce rapport serait quand même ce que ce rapport n'a cessé de demander.**

Ce que demande ce rapport

[121] La conclusion de ce rapport n'est pas un verdict mais une demande. Ce que nous détenons, c'est un ensemble de faits établis suffisamment graves, suffisamment systématiques et ignorés depuis suffisamment longtemps pour que la question du génocide ne soit pas seulement légitime, mais tardive. Nous demandons quatre choses, dans les mêmes termes que ceux énoncés en tête de ce rapport.

1 Une enquête internationale indépendante

Avec un véritable accès au terrain, et incluant une étude de mortalité en population générale du type de celle déjà menée pour le Tigre.

2 La protection des civils

Et le rétablissement de l'accès humanitaire aux quatre zones.

3 La levée des restrictions

Sur l'information et les communications, qui ont été coupées le jour de plusieurs des incidents consignés ici.

4 La reddition de comptes contre l'impunité

Des déclarations publiques nommant spécifiquement le Wollega ; des sanctions ciblées contre des responsables déjà nommés dans des enquêtes publiées, avec l'attribution énoncée telle que les enquêtes l'énoncent ; un mandat d'enquête international renouvelé ; et, à plus long terme, des poursuites devant les tribunaux nationaux exerçant la compétence universelle, comme dans l'affaire Alemu de 2017, confirmée en appel en 2022 — citée pour la voie juridictionnelle, et non comme analogie factuelle.

[122] Trois de ces quatre demandes disposent de véhicules existants, et c'est la raison pour laquelle nous les nommons. Une résolution devant le Congrès des États-Unis, H.Res.937, appelle déjà à des sanctions Global Magnitsky, à la suspension de l'aide

non humanitaire et à une détermination publique au titre de l'Elie Wiesel Genocide and Atrocities Prevention Act ; il s'agit d'une simple résolution de la Chambre, encore en commission et non contraignante même si elle était adoptée, mais la demande est consignée et peut servir de base. Un mandat d'enquête renouvelé requiert une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, du type de celle qui a créé la commission dissoute en 2023. La compétence universelle a déjà été exercée à l'égard de responsables éthiopiens devant un tribunal européen. Rien de tout cela n'exige une institution qui n'existe pas.

LES VOIES EUROPÉENNES, ET CELLE QUI NE REQUIERT LA PERMISSION DE PERSONNE

^[123] Ce sont des États membres de l'UE qui ont laissé expirer le mandat de la Commission d'experts sur les droits humains en Éthiopie en octobre 2023, le mois même où la Commission rapportait que tous les facteurs de risque communs de crimes d'atrocité étaient réunis. Le mécanisme dont ce rapport demande le rétablissement n'a pas été perdu par indifférence. Il s'est éteint parce que l'UE n'a pas déposé de projet pour le prolonger avant la date limite du 6 octobre 2023.

Procédures spéciales de l'ONU

Une communication conjointe aux rapporteurs spéciaux sur les exécutions extrajudiciaires, sur la liberté de religion ou de conviction, sur les personnes déplacées dans leur propre pays et sur les questions relatives aux minorités, ainsi qu'au Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Les titulaires de mandat peuvent écrire à un État et publier l'échange.

AUCUN NOUVEAU MANDAT, AUCUN CONSENTEMENT DE L'ÉTAT, AUCUN COÛT

Régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme

Adopté en décembre 2020, il permet des mesures restrictives contre les personnes responsables de violations graves où que ce soit. C'est l'équivalent européen de l'instrument que invoque H.Res.937, et il s'applique aux responsables déjà nommés dans des enquêtes publiées.

UNE DÉCISION DU CONSEIL, PRISE À L'UNANIMITÉ

Conclusions du Conseil

Le Conseil range déjà l'Éthiopie parmi les situations sur lesquelles l'UE joue un rôle moteur dans les enceintes des Nations unies consacrées aux droits de l'homme, et s'engage à dialoguer avec les titulaires de mandat des procédures spéciales. Nommer le Wollega dans ces conclusions ne coûte rien et crée une trace écrite.

UN INSTRUMENT ANNUEL EXISTANT

Parlement européen

Le Parlement a adopté des résolutions sur l'Éthiopie en 2020, 2021 et 2022, la dernière reconnaissant les constats de la Commission d'experts et appelant à des sanctions. Sa procédure d'urgence existe pour les situations de ce type.

UNE RÉSOLUTION AU TITRE DE L'ARTICLE 144

Accord de Samoa, article 8

Le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires africains couvre les droits humains et la gouvernance, et constitue le canal permanent par lequel une telle situation peut être soulevée sans nouvel instrument.

UN CANAL CONVENTIONNEL EXISTANT

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

L'Éthiopie est partie à la Charte africaine. La Commission reçoit des communications et dispose de mécanismes spéciaux, notamment sur les réfugiés et les personnes déplacées. Son siège et celui de l'Union africaine se trouvent à Addis-Abeba, ce qui fait de son silence sur ces zones un fait digne d'être relevé en soi.

PROCÉDURE DE COMMUNICATION, CONDITIONS DE RECEVABILITÉ APPLICABLES

[124] La première de ces voies mérite d'être soulignée, parce que c'est celle que personne ne peut bloquer. Une soumission aux procédures spéciales ne requiert ni résolution, ni consentement de l'Éthiopie, ni budget. Elle produit un document daté dans le dossier des Nations unies. Pour une petite association sans financement, c'est la différence entre demander à être entendue et figurer au dossier.

[125] Rien de tout cela n'exige non plus que quiconque accepte la lecture que fait ce rapport des événements. La demande est que les éléments de preuve soient examinés par des personnes dotées du mandat et de l'accès nécessaires pour les

éprouver, y compris au regard du contre-récit exposé dans ces pages. Nous ne demandons pas à être crus. Nous demandons que l'on vienne voir ce qui a été laissé dans l'ombre.

[126] Il s'agit d'un dossier en cours, préparé comme document de travail. Il doit être lu en parallèle avec le Church Attacks Monitor et le Drone Monitor, et sera mis à jour à mesure que la documentation s'approfondira.

[127] **Sources** : quatre-vingt-deux sources sont répertoriées individuellement, avec ce que chacune étaye et où la lire, sur la page des sources. Elle consigne aussi ce qui demeure sans source.

Références

[128] Travaux universitaires et évalués par les pairs cités dans ce rapport. Toute autre source — institutionnelle, de presse, de la diaspora et de données — est répertoriée, avec ce qu'elle étaye, sur la [page des sources](#).

MORTALITÉ ET MESURE DES DÉCÈS LIÉS AUX CONFLITS

McGowan, C. R., Cassidy-Seyoum, S., Ekoriko, P., Alhaffar, M., Cassini, A., Palmer, J., Warsame, A. & Checchi, F. (2025) “Conflict-attributable mortality in Tigray Region, Ethiopia”, *Population Health Metrics* 23:19.
Enquête en ligne auprès de la diaspora tigréenne ; plus de 102 000 décès estimés parmi les personnes âgées de quinze ans et plus, de novembre 2020 à novembre 2022.
[doi 10.1186/s12963-025-00380-2](#)

Weidmann, N. B. (2015) “On the Accuracy of Media-based Conflict Event Data”, *Journal of Conflict Resolution* 59(6): 1129–1149. [doi 10.1177/0022002714530431](#)

Weidmann, N. (2016) “A Closer Look at Reporting Bias in Conflict Event Data”, *American Journal of Political Science* 60(1): 206–218. [doi 10.1111/ajps.12196](#)

Vesco, P., Randahl, D., Hegre, H., Höglbladh, S. & Yilmaz, M. C. (2026) “The Underreported Death Toll of Wars”, *Journal of Conflict Resolution*. [doi 10.1177/00220027261423826](#)

Öberg, M. & Yilmaz, M. C. (2025) “Measurement Issues in Conflict Event Data”, *Research & Politics*. [doi 10.1177/2053168025136240](#)

Davenport, C. & Ball, P. (2002) “Views to a Kill: Exploring the Implications of Source Selection in the Case of Guatemalan State Terror”, *Journal of Conflict Resolution* 46(3): 427–450. [doi 10.1177/0022002702046003005](#)

Guzmán, D., Guberek, T. & Price, M. (2012) “Statistical Estimates of the Total Number of Trade Unionists Killed in Colombia”, *Human Rights Data Analysis Group, working paper*.
Estimation par systèmes multiples ; pas de DOI. Le HRDAG est le groupe sur les méthodes duquel reposent les estimations pour le Guatemala, le Kosovo et la Colombie, et celui qu'invoque la question ouverte 2.
[hrdag.org](#)

Dietrich, N. & Eck, K. (2020) “Known Unknowns: Media Bias in the Reporting of Political Violence”, *International Interactions* 46(6): 1043–1060. [doi 10.1080/03050629.2020.1814758](#)

LE WOLLEGA ET LES DISTRICTS COUVERTS PAR CE RAPPORT

Africa Watch (1991) “Evil Days: Thirty Years of War and Famine in Ethiopia”, *Human Rights Watch*, New York.
Chapitre 18 sur les basses terres de l'ouest, notamment l'insurrection de l'OLF au Wollega en 1989–91 et l'incident d'Asosa de janvier 1990 ; chapitre 12 sur la réinstallation, notamment les sites du Wollega. Publié en 1991 ; ne couvre pas 1992.
[hrw.org](#) (ch. 18)

Human Rights Watch/Africa (1994) “Ethiopia: Reckoning Under the Law”, *Human Rights Watch*.
Couvre la période de transition 1991–94.
[hrw.org](#)

Journal of Oromo Studies (2026) “Invisible Conflict and Displacements: The Crisis in Oromia National Regional State in Ethiopia”, *Journal of Oromo Studies*.

Le récit qui argumente contre ce rapport. Documente des tueries de civils oromo dans ces zones et expose la thèse de la Grande Amhara.

jros.scholasticahq.com

Zelalem Teferra (2017) “Shifting Trajectories of Inter-Ethnic Relations in Western Ethiopia: A Case Study from Gidda and Kiremu Districts in East Wollega”, *Journal of Eastern African Studies* 11(1): 1–19.

Travail de terrain mené jusqu'au début des années 2000, dans les districts couverts par ce rapport.

academia.edu

Feleke Habtamu “Inter-Ethnic Conflict and Eviction in Post-1991 Ethiopia: The Case of Oromia”, *SSRN working paper*.

Conflits et expulsions répétés au Wollega oriental à partir de 1991, avec un rôle de premier plan attribué aux responsables locaux.

papers.ssrn.com

Tesfaye Tafesse (2007) “The Migration, Environment and Conflict Nexus in Ethiopia: A Case Study of Amhara Migrant-Settlers in East Wollega Zone”, *OSSREA, Addis Ababa*.

Données de terrain 2003–2004. Non disponible en ligne au moment de la rédaction.

Assefa Tolera (1995) “Ethnic Integration and Conflict: The Case of Indigenous Oromo and Amhara Settlers in Aroo Addis Alem, Kiremu Area”, *MA thesis, Addis Ababa University*.

Cité d'après la bibliographie de Teferra (2017) ; non consulté directement.

Oljira Tujubaa (1994) “Oromo-Amhara Relations in Horro-Gudru Awraja”, *MA thesis, Addis Ababa University*.

Cité d'après la bibliographie de Teferra (2017) ; non consulté directement.

VIOLENCES CONTRE LES CIVILS AMHARA

[129] Il existe des travaux évalués par les pairs sur ce sujet, et ils doivent être lus avec la même prudence que celle que ce rapport applique à la recherche oromo mentionnée plus haut : plusieurs de ces auteurs écrivent depuis la communauté dont ils étudient la victimisation, et plusieurs formulent leurs conclusions en des termes que ce rapport n'adopte pas. Nous les citons parce qu'un lecteur a droit à la littérature, et non parce que nous approuvons chacune de ses conclusions.

Demerew, D. (2024) “Can Institutions Explain Mass Violence? Amhara ‘Settler’ Discourse and Ethiopia’s Ethnic Federalism”, *Nations and Nationalism*.

Le travail le plus proche du cadre de ce rapport, publié dans une revue internationale généraliste plutôt que dans une revue affiliée à une communauté. Soutient que les violences de masse contre les Amhara décrits comme « colons » sont produites par l'interaction entre les institutions du fédéralisme ethnique et le discours.

[doi 10.1111/nana.13004](https://doi.org/10.1111/nana.13004)

African Identities (2025) “Colonial Narratives and Systemic Hatred against the Amhara in Ethiopia: Making Sense of Genealogical Dynamics”, *African Identities*.

Nomme directement le Wollega oriental et le Horo Guduru, en citant le constat de l'Institut Lemkin d'une politique systématique d'effacement de la présence amhara dans ces zones. Les conclusions propres de l'article vont plus loin que ce rapport.

[doi 10.1080/14725843.2025.2544692](https://doi.org/10.1080/14725843.2025.2544692)

Bekalu Wachiso Gichamo (2025) “The Perils of Colonial and Marxist Narratives in Unconquered Lands: Ethnic-Based Killings and Evictions of the Amhara in Ethiopia”, *Journal of Asian and African Studies*. [doi 10.1177/00219096231200599](https://doi.org/10.1177/00219096231200599)

Social Sciences & Humanities Open (2025) “Targeting the Unarmed: Why Tigrian Armed Groups Committed Violence against Civilian Amharas during the War in Northern Ethiopia”, *Social Sciences & Humanities Open*.

Concerne la guerre du Nord, et non les zones du Wollega. Inclus pour mémoire ; son périmètre est différent et certains éléments de son cadrage sont contestés.

sciencedirect.com

Cogent Arts & Humanities (2024) ““The Six-Month Bullet Fence”: The Voice of Armed Conflict Survivors in Kobo and Agamsa Districts, Amhara Region”, *Cogent Arts & Humanities*.

Périmètre de la guerre du Nord. Quinze entretiens avec des survivants.

doi [10.1080/23311983.2024.2335794](https://doi.org/10.1080/23311983.2024.2335794)

Wondie, Y., Zeleke, W. A. & Melesse, M. (2023) “In Between the Lines of the Narrative Map: Phenomenological Analysis of War Rape Victims in Amhara Regional State”, *PLOS ONE*.

Périmètre de la guerre du Nord.

doi [10.1371/journal.pone.0289106](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0289106)

Worku Aberra (2026) “The Political Economy of Constitutional Retaliation against the Amhara: The Origins of the Fano Movement”, *Journal of Amhara Studies* 2(1): 1–58.

Publié dans une revue fondée en 2024, de la même manière que le *Journal of Oromo Studies* a été fondé à un moment politique antérieur. La rigueur de son premier numéro a été publiquement mise en cause au sein de la presse amhara. Nous la nommons dans les mêmes termes que son pendant.

journalofamharastudies.org

- [130] **Une asymétrie qu’il faut énoncer.** La littérature évaluée par les pairs qui traite spécifiquement des zones de Wollega est écrite en grande partie du point de vue oromo. La littérature qui étaye le cadre de ce rapport traite de l’Éthiopie en général, ou de la guerre du Nord, plutôt que de ces quatre zones. Ce n’est pas une concession sur la solidité de l’argumentation ; c’est la même absence, mesurée ailleurs dans ce rapport — quatre dixièmes de pour cent de la couverture internationale, aucune étude de mortalité, aucun recensement depuis 2007 — qui apparaît ici dans les archives universitaires.

INFORMATIONS SUR LES PAYS D’ORIGINE (LITTÉRATURE GRISE, INSTITUTIONNELLE)

- [131] Sans évaluation par les pairs. Produites pour la prise de décision en matière d’asile et gradées comme telles ici : institutionnelles, indépendantes des deux parties, rédigées selon une norme de prudence.

Norwegian Organisation for Asylum Seekers (2025) “The Political and Security Situation in Oromia, Ethiopia”, NOAS, Oslo, janvier 2025.

Entretiens menés à Addis Ababa et à Oslo, d’octobre 2024 à janvier 2025.

noas.no

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (2025) “Veiligheidssituatie in Oromia”, COI Focus, Brussels.

Période examinée : du 1er mars 2024 au 28 février 2025 ; 780 incidents ACLED recensés.

cgrs.be

INCITATION, COUVERTURE MÉDIATIQUE ET CADRAGE DU CONFLIT

International Journal on Minority and Group Rights (2025) “The Impact of Incitement by Public Officials in the Commission of Genocide: The Case of Ethnic Amharas in the Oromia Region”, *International Journal on Minority and Group Rights* 32(3): 409. brill.com

Frontiers in Political Science (2026) “Content analysis of international coverage of Ethiopia’s conflicts, 2020–2025”, *Frontiers in Political Science*.

Tigray 77,2 %, Amhara 2,7 %, Oromia 0,4 %. L’article est assorti d’un correctif publié, que les lecteurs devraient consulter en parallèle.

doi [10.3389/fpos.2026.1731435](https://doi.org/10.3389/fpos.2026.1731435)

- [132] **À propos des deux thèses citées d’après des bibliographies.** Tolera (1995) et Tujubaa (1994) figurent ici parce qu’elles constituent le corpus universitaire de référence sur ces districts pour la période que ce rapport laisse de côté. Nous ne les avons pas lues ; nous les citons comme Teferra les cite, et nous le disons plutôt que de laisser un lecteur supposer le contraire.